



Manuel du programme de
Gymnastique artistique féminine

**SECTION 3 – SYSTÈME DE JUGEMENT CANADIEN
(FINAL – FÉVRIER 2020)**

TABLE DES MATIÈRES

1. GÉNÉRALITÉS.....	2
2. SYSTÈME DE JUGEMENT CANADIEN.....	4
3. SYSTÈME DES JUGES – PROVINCIAL ET NATIONAL.....	9
4. SYSTÈME CANADIEN DES JUGES BREVET	17
5. COMPÉTITIONS NATIONALES	28
6. JUGE EN CHEF CANADIEN ET ASSISTANTS	37
7. EXCELLENCE EN JUGEMENT.....	40

FORMULAIRES

RAPPORT DU JUGE EN CHEF DE COMPÉTITION.....	45
RAPPORT DU JUGE EN CHEF CANADIEN.....	48
WAG PROTEST FORM - FORMULAIRE DE PROTÊT GAF.....	49
WAG – REQUEST BY THE COMPETITION JURY FOR RECONSIDERATION.....	50
DEMANDE DE RECONSIDÉRATION PAR LE JURY DE COMPÉTITION – GAF.....	50
FORMULAIRE DE RAPPORT POUR LES COMPÉTITIONS INTERNATIONALES	52
FORMULAIRE D'ÉVALUATION DES JUGES	54
FORMULAIRE NATIONAL D'ÉVALUATION DES JUGES	56
ARCHIVES DE COMPÉTITIONS.....	61
ARCHIVES D'ACTIVITÉS DES JUGES BREVET	62
JUGES DES MODÈLES CANADIENS (JMC)	63

1. GÉNÉRALITÉS

Abréviations :

GymCan : Gymnastique Canada

OPT : Organismes provinciaux et territoriaux

CÉPC : Crédit d'éducation professionnelle continue

ÉC : Élite Canada

HP : Haute performance

D1 : Juge en chef d'un appareil, que ce soit dans le programme FIG ou JO.

GP : Gestionnaire de programme

L'objectif du système de jugement canadien est de former des juges compétents à travers un système compréhensible et juste dans lequel les juges peuvent s'améliorer, démontrer leur implication et contribuer à l'équipe de soutien de l'athlète.

Faisant partie de l'équipe de soutien, tous les juges jouent un rôle primordial dans l'évaluation des routines et en aidant les athlètes à atteindre leurs objectifs de performance, quel que soit leur niveau. Plus encore, les juges Brevet jouent un rôle primordial en aidant les athlètes de l'Équipe Nationale à atteindre les objectifs de performance au niveau international, incluant la qualification d'une équipe pour les Jeux Olympiques.

1.1 INTENTION

Objectifs :

- DÉFINITION : S'assurer que les juges connaissent, comprennent et apprécient leur rôle et l'impact de leur rôle sur le succès des athlètes
- FORMATION : Fournir des opportunités continues d'apprentissage appropriées aux besoins des juges
- APPLICATION : Donner aux juges l'opportunité de mettre en application la formation reçue et leurs habiletés à un niveau correspondant aux besoins des juges et du programme
- RECONNAISSANCE : De la contribution des juges à tous les niveaux (club, provincial, camps d'entraînement, bénévolat pour les programmes de développement, compétitions nationales et international à travers les buts ci-dessous :

Buts :

- Fournir des opportunités de formation, entraînement, mentorat sur les sujets suivants : gestion du stress, habiletés de résolution de problèmes, habiletés interpersonnelles, comment donner de la rétroaction appropriée aux entraîneurs et athlètes
- Connaissance et accès des différentes possibilités de développement professionnel comme la gestion des risques, programme Respect et sport, Mouvement de l'entraînement responsable (AEC)

Juges de niveau provincial et national :

- Atteindre les standards d'examen minimaux pour le JO et CJO
- S'assurer que les juges sont bien formés et à jour avec les règles actuelles du CJO et les interprétations

Juges Brevet :

- Atteindre les standards d'examen minimaux de la FIG
- S'assurer que les juges sont bien formés et à jour avec les règles actuelles de la FIG, les interprétations et les tendances internationales

Composantes du programme :

- Formations / Cliniques
- Formations pratiques et développement personnel qui fournissent de l'information des ressources nationales et internationales incluant la formation intercontinentale FIG, les formations internationales FIG, les réunions de juges lors des compétitions majeures FIG, présentations JO et mises à jour
- Assignations nationales (club, provincial et national), et internationales (juges Brevet), qui permet de donner une expérience individuelle aux juges en plus de contribuer à la réputation des tous les juges et la réputation internationale des juges Brevet Canadiens

1.2. COMMUNICATION INTERPROVINCIALE

Chaque province doit soumettre à GymCan le nom de leur personne-ressource officiel pour la communication interprovinciale. Chaque province devrait avoir une liste des compétitions qui pourrait inclure des juges d'autres provinces. La liste des personnes-ressources et la liste des compétitions doivent être envoyées avant le 15 octobre.

- Les juges nationaux doivent communiquer avec leur responsable provincial des juges pour recevoir l'approbation de juger à l'extérieur de leur province ou lors d'une compétition interprovinciale qui n'est pas organisée par GymCan.
- Les responsables provinciaux des juges doivent aussi contacter les autres provinces pour organiser des échanges interprovinciaux qui incluent des juges.
- Les juges nationaux qui désirent recevoir du financement de leur province doivent contacter leur Organisation provinciale ou territoriale (OPT) avant d'accepter de juger



2. SYSTÈME DE JUGEMENT CANADIEN

2.1 APERÇU

Responsabilité	SYSTÈME PROVINCIAL Sous la juridiction provinciale			SYSTÈME CANADIEN Sous la juridiction de GymCan			SYSTÈME FIG ET CANADIEN
Niveau	JO 5	JO 6-8	JO 9-10	National JO 10	National Haute Performance	Candidat Brevet	Brevet
Exigences OPT	Doit remplir les exigences d'éligibilité et de maintien de certification de l'OPT						
Exigences GymCan				Doit remplir les exigences d'éligibilité de GymCan			
Exigences FIG							Doit remplir les exigences d'éligibilité de la FIG
Âge minimal	15 ans Recommandé			21 ans Obligatoire			
Examen JO	Doit compléter avec succès la formation et l'examen JO 5	Doit compléter avec succès la formation et l'examen JO 6-8	Doit compléter avec succès la formation et l'examen JO 9-10	Doit compléter avec succès la formation et l'examen JO 10 de GymCan	Doit compléter avec succès la formation et l'examen JO 10 de GymCan	Doit compléter avec succès la formation et l'examen JO 10 de GymCan	Doit participer à une formation JO si elle veut juger le JO
Exigences additionnelles			Doit compléter une année en JO10 afin d'être admissible à l'entrée dans le système national des juges	Doit compléter une évaluation éducative additionnelle lors de l'entrée et compléter 1 année complète au niveau 10 dans la province	Doit compléter avec succès la formation et l'examen HP	Doit soumettre sa candidature et remplir les exigences de la catégorie Candidat Brevet	Doit compléter avec succès la formation et l'examen FIG
CÉPC (inclus la formation)	12 heures (recommandé)	12 heures (recommandé)	16 heures (recommandé)	16 heures obligatoires	16 heures obligatoires	16 heures obligatoires	16 heures obligatoires
Éligible à juger	JO 1-5	JO 6-8 Espoir	JO 6-10 Espoir	JO 6-10 Espoir	JO 6-10 Espoir FIG	JO 6-10 Espoir FIG	FIG

* **Éligible à juger** : Les juges sont certifiés pour juger tous les niveaux indiqués ci-dessus, ce qui veut dire qu'elles ont complété avec succès le processus d'évaluation pour le niveau spécifique. Par contre, la réalité est telle que les juges seront probablement amenées à juger d'autres niveaux en compétitions selon les exigences de chaque OPT.

** **Crédits d'éducation professionnelle continue (CÉPC)** – Tous les juges doivent obtenir des CÉPC chaque année, incluant une formation. Pour plus d'informations (incluant la définition d'un CÉPC), consultez la section 4 de ce document.





2.2 GÉNÉRALITÉS

- a) Un juge peut obtenir un niveau d'officiel en gymnastique par l'entremise d'une série d'examens autant théoriques que pratiques. Les juges doivent compléter avec succès les examens associés à la catégorie désirée.
- b) Une fois le niveau atteint, le juge le conserve pour le reste du cycle. Le cycle se termine lorsque le code de points change.
 - a. JO Imposés - valide jusqu'en 2021
 - b. JO Libre - valide jusqu'en 2022
 - c. FIG – valide jusqu'en 2021
- c) Le matériel de formation et les examens sont fournis par GymCan. Les formations, inscriptions et examens JO et HP sont organisés, administrés et livrés par les OPT.
- d) Les formations Brevet sont la responsabilité de la Fédération internationale de gymnastique (FIG) une fois par cycle
- e) Il est recommandé que chaque juge complète des crédits d'Éducation professionnelle continue (CÉPC). Les activités sont organisées et approuvées par les OPT. Le nombre d'heures requises est à la discrétion de l'OPT. Aux niveaux JO 10 et HP, 16 heures sont requises. Dans leur rapport annuel, les responsables provinciaux doivent soumettre à GymCan le registre et les heures d'ÉPC complétées par ses juges.
- f) Afin d'être juges lors d'un événement JO canadien, les juges doivent connaître les règles et procédures incluses dans les publications (et leurs annexes) des documents suivants (en anglais) :
 - a. USA Gymnastics Junior Olympic Compulsory Book
 - b. USA Gymnastics Junior Olympic Code of Points
 - c. Programme JO Canadien
 - d. Règlements techniques actuels des OPT et de GymCan
- g) Afin d'être juges lors d'un événement HP, les juges doivent connaître les règles et procédures incluses dans les publications (et leurs annexes) des documents suivants :
 - a. Code de points FIG
 - b. Mises à jour du Comité technique de la FIG
 - c. Règlements techniques actuels de la FIG (pour les compétitions internationales)
 - d. Programme canadien Haute-Performance

2.3 ADMISSIBILITÉ DES JUGES

Un juge de tout niveau (provincial, national, Brevet) doit :

- Être affilié avec leur OPT, selon sa province de résidence sauf si une exemption est accordée par le Groupe de travail de développement des juges (GTDJ).
- Répondre aux exigences du Sport sécuritaire provinciales ou de GymCan, si la juge participe aux événements nationaux
- Adhérer aux politiques et procédures de GymCan
- Être reconnu comme juge actif par l'OPT
- Compléter avec succès le processus d'évaluation pour son niveau (formation, examens, autre évaluation)
- Compléter le nombre de CÉPC requis pour son niveau, chaque année

Les OPT peuvent demander aux juges de remplir des exigences additionnelles.

2.3.1 DÉFINITION D'UN JUGE ACTIF

Un juge de niveau provincial ou national est actif durant une année si :

- Elle participe aux formations de l'OPT, formations de jugements ou toute activité d'éducation professionnelle continue.
- Juge un nombre de sessions minimales requis par l'OPT.
- Juge un nombre de sessions/routines minimales au niveau requis pour sa catégorie nationale.

Un juge de niveau Brevet, à un niveau provincial, est actif durant une année si :

- Elle participe aux formations de l'OPT, formations de jugements ou toute activité d'éducation professionnelle continue.
- Juge à un minimum de trois (3) compétitions sanctionnées par l'OPT.
- La province et le juge peuvent soumettre une activité équivalente qui est acceptable pour la province et pour le juge.

2.3.2 RÔLES ET RESTRICTIONS

a) **Affiliation de club**

Les juges Brevet doivent informer le GTDJ s'ils sont affiliés à un club afin de s'assurer du respect de règlements des compétitions nationales du programme féminin.

Les OPT sont responsables d'informer le GTDJ des juges nationaux de leur province afin de s'assurer du respect de règlements des compétitions nationales du programme féminin.

b) **Entraîneur-Juge**

Un entraîneur actif est un individu qui, sur une base régulière, participe activement à un processus d'entraînement technique (performance d'élément et/ou routines) d'une gymnaste. Une contribution de juge dans le processus d'entraînement est occasionnelle, donne des conseils, est orientée sur l'interprétation et l'application du code de points et des règles du programme féminin.

Tout juge qui est entraîneur actif d'un athlète participant à une compétition nationale (CC, ÉC, JDC) ne peut pas juger lors de la session de la catégorie de son athlète. Un juge assigné à une session et qui est aussi entraîneur peut être exempté de participation aux entraînements obligatoires ou aux réunions de juges si elle doit entraîner au même moment.

Un juge/entraîneur doit faire une demande écrite d'exemption au registre GAF de GymCan (avec le Gestionnaire de programme en CC) au moins un mois (ou à la date de la publication de l'horaire par GymCan) avant la compétition et fournir l'information concernant le conflit. Comprenant l'importance que l'entraîneur soit présent avec l'athlète lors des CC et ÉC, elle doit aussi évaluer l'impact de sa participation avec sa tâche de juge.

Pour toutes les autres catégories : un juge actif affilié à un club participant à la session ne peut pas être assigné comme D1 dans cette session.

c) Parent/Juge

Tout juge qui est aussi parent d'un athlète qui compétitionne ne peut pas juger durant la/les sessions de la catégorie de son enfant. Tout Parent/Juge ne pourra pas être assigné D1 lors de toute la compétition à laquelle son enfant participe, pour toutes les catégories.

d) Propriétaire de club/Employé à temps plein

Un juge Brevet ou de niveau national qui est propriétaire d'un club ou employé à temps plein du même club qu'un athlète participant ne pourra pas être D1/Juge en chef de l'appareil durant la session à laquelle les athlètes de son club participent.

e) Enfants des juges à la compétition

- Avant d'amener un bébé à une compétition de GymCan, une juge doit recevoir la permission de son OPT et du GTDJ.
- La juge doit être capable d'effectuer ses tâches de juge (compétition, sessions d'entraînement, réunions), nécessitant ainsi des arrangements en matière de garde.
- Aucun enfant de juge n'est permis sur le plateau de compétition ou d'entraînement.
- Si une juge doit quitter le plateau de compétition pour son enfant, elle doit recevoir la permission de la Juge en chef canadien.
- Si le juge doit amener son enfant à une réunion (circonstances exceptionnelles), elle doit informer la Juge en chef canadien et s'assurer que l'enfant reste tranquille.

2.4 UNIFORMES

Tous les juges Brevet et nationaux doivent porter l'uniforme requis dans le Code de points FIG actuel : Veston et pantalons/jupe assortis avec blouse blanche

Tous les juges provinciaux JOC doivent porter l'uniforme requis dans le manuel de leur province.

Tous les juges doivent être habillés de manière professionnelle.

2.5 ARCHIVES DES JUGES

Les juges sont responsables de tenir à jour une liste d'archive incluant :

- Activités de jugement dans leur province
- Formations (dates, lieu, niveau), résultats d'examens, évaluations complétées
- Activités de CÉPC complétées durant la saison
- Assignations internationales ou de GymCan
- Activités d'équipe provinciale ou nationale
- Réunions de juges, auto-évaluation, camps d'entraînement, vérifications
- Formations données

Les juges Brevet doivent soumettre leur rapport à GymCan et à leur responsable provincial avant le 30 juin de chaque année.

Les juges Brevet ne seront pas admissibles pour toute assignation ou financement aux événements nationaux jusqu'à ce que ce rapport soit reçu.

GymCan a la responsabilité de soumettre le nom des juges qualifiés pour la certification Brevet de la FIG. GymCan a l'autorité de faire des ajustements à la liste pour le cycle.

2.5.4 LISTE DES JUGES ET ARCHIVES NATIONALES GAF

Juges nationaux :

- Le responsable provincial doit soumettre à GymCan les noms des juges actifs National JO 10, National HP et Brevet en utilisant le formulaire approprié avant le 30 juin. Des mises à jour peuvent être envoyées le 1^{er} octobre, 1^{er} janvier et 1^{er} avril.
- Si les OPT envoient des nouveaux juges certifiés aux événements de GymCan, le registre et GymCan devra recevoir une mise à jour de la liste afin de s'assurer que toutes les exigences sont remplies.

3. SYSTÈME DES JUGES – PROVINCIAL ET NATIONAL

- a) L'information contenue dans cette section s'applique aux juges de niveau provincial et national.
- b) Le système des juges provinciaux s'applique à tous les niveaux sous le National JO 10. GymCan a fourni des lignes directrices pour les juges de niveau provincial afin de guider les provinces. Par contre, les OPT ont la juridiction concernant le système de

jugement provincial. Contactez votre OPT pour l'information détaillée à propos de leurs exigences et certification.

- c) Le système des juges nationaux (National JO 10, National HP et Candidat Brevet) est sous la juridiction de GymCan. Afin d'être certifiés, les juges de niveau national doivent remplir les exigences mentionnées un peu plus tard dans ce document.

3.1 CARACTÉRISTIQUES DES JUGES NATIONAUX CANADIENS

- Implication et soutien du programme féminin aux niveaux provincial et canadien, démontrer du respect envers les entraîneurs, bénévoles et autres juges
- Application juste du code de points JO aux niveaux provincial et national et du code de points FIG pour les niveaux HP.
- Engagement envers l'amélioration du niveau de jugement dans sa province et au Canada
- Excellente compréhension de la technique des éléments performés
- Excellente compréhension de l'environnement gymnique dans sa province et au niveau national
- Disponibilité et capacité à travailler et collaborer avec les entraîneurs et autres juges lors et en dehors de la compétition
- Disponibilité et volonté à travailler avec le programme des juges comme leader dans sa province
- Contribuer à la standardisation de l'application du code de points JO et FIG, mises à jour pertinentes et modèles canadiens dans sa province et au Canada
- Capacité à démontrer sa compétence lors des examens et des compétitions
- Un juge national n'est pas admissible pour les compétitions internationales où les participantes représentent leurs fédérations nationales.

3.2 MOBILITÉ DANS LE SYSTÈME NATIONAL DES JUGES

Chaque juge, en consultation avec son représentant provincial, devait s'établir des objectifs. Ceci l'aidera à atteindre son potentiel maximal en prenant en considération son niveau de compétence, expérience, niveau d'implication possible, influences environnementales (impact au niveau de la carrière, finances, personnel/familial – disponibilité pour les assignations et exigences).

Chaque juge devra déterminer quel cheminement convient le mieux à ses objectifs personnels et à ses habiletés.

3.3 FORMATION, EXAMENS ET ÉVALUATIONS DES JUGES

3.3.1 FORMATIONS PROVINCIALES

- a) Les formations de juges pour les niveaux JO, excluant le national JO 10 et national HP sont organisées à la discrétion des OPT. Chaque OPT détermine les règles et règlements concernant la présence, note de passage/échec, reprise...

3.3.2 FORMATIONS NATIONALES (NATIONAL JO 10, NATIONAL HP)

- a) Les formations pour le National JO 10 et National HP sont organisées par les OPT. Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'endroit, les logistiques et les dépenses pour la formation. La formation doit suivre les lignes directrices de GymCan, le contenu du cours et les protocoles d'examens pour une standardisation des connaissances de base, l'application du code de points et la certification des juges.
- b) Tout le matériel et examens pour les formations National JO et National HP sont créés et fournis aux provinces par GymCan. Les formations JO et HP sont administrées et livrées par chaque OPT.
- c) La responsabilité de l'organisation des formations est séparée comme suit :
GymCan est responsable du contenu, ligne directrice et surveillance des cours incluant :
 - Matériel préformation
 - Matériel de formation et examen
 - Horaire
 - Sélection et liste des formateurs certifiés

Les OPT sont responsables de la logistique et la livraison des formations :

- Déterminer les dates et fournir un endroit approprié
 - Déterminer le coût pour les juges
 - Distribuer l'information d'inscription incluant l'horaire, le lieu, les frais et la date limite d'inscription
 - Distribuer le matériel préformation aux participants
 - Payer les dépenses et les honoraires du formateur
 - Garder les archives des résultats des examens. Les résultats des juges Nationaux doivent être envoyés à GymCan.
- d) Tous les juges nationaux doivent compléter avec succès ces formations afin de maintenir leur niveau. Le succès se définit par une présence à 100 % et l'obtention de la note de passage désignée aux examens théoriques et pratiques (vidéos) selon le niveau.
 - e) Les reprises d'examens sont permises pour les juges qui n'atteignent pas le standard minimal. Les juges peuvent faire la demande de reprise pour un examen théorique seulement, aucune reprise pour les examens pratiques. Les juges qui font la reprise peuvent choisir d'utiliser la note de l'examen original ou de la reprise afin d'utiliser la meilleure note. Les reprises doivent être faites dans les 2 mois suivant la formation/examen initial.
 - f) Les juges qui n'obtiennent pas la note de passage n'obtiendront pas le niveau National JO 10 ou HP et seront classés selon le niveau le plus élevé qu'ils ont réussi avec succès.
 - g) GymCan ne requiert pas que les juges nationaux complètent une formation chaque année. Aucun examen n'est requis pour maintenir leur niveau. Il est par contre recommandé (non obligatoire) de refaire la formation aux deux ans afin de maintenir un haut niveau de connaissance comme ils sont admissibles à juger aux Championnats canadiens et Jeux du Canada.

3.4 CRÉDITS D'ÉDUCATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (CÉPC)

- Tout juge doit s'engager à compléter des crédits d'éducation professionnelle continue afin de maintenir un haut niveau de connaissances.
- Chaque juge est responsable de soumettre à la fin de la saison leur rapport de compétition et d'activités de CÉPC à son responsable provincial.
- Les CÉPC sont approuvées et offertes par les provinces ou GymCan et peuvent inclure des formations JO/FIG, formation technique, vidéo, session de pratique vidéo en direct...
- Les crédits annuels sont requis afin d'être assigné aux événements de GymCan. Ils pourraient être requis pour être assigné aux événements provinciaux.
- L'année d'accréditation débute le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin.
- Les activités incluent une variété d'activités et doivent inclure au minimum une clinique ou formation.
- Les formations de CÉPC sont définies en heures passées aux événements provinciaux ou nationaux comme des congrès, formations, cliniques, mise à jour de code ou symposiums. Ces activités doivent être publiées à l'avance et ouvertes à tous les juges dans la province ou pays comme applicable à l'activité (exception : pour les cours nationaux ou Brevet, une exigence d'éligibilité s'appliquera).
- Un nombre maximal recommandé de CÉPC peut être acquis avec :
 - Entraînement (6 heures)
 - Observation en gymnase, travail avec les entraîneurs et athlètes (aucun maximum)
 - Bénévolat lors d'activités de jugements (4 heures), incluant être membre d'un comité ou groupe de travail
 - Pratique vidéo ou en direct d'un niveau équivalent ou supérieur au niveau de juge actuel (3 heures)
- Si un juge ne complète pas tous ses crédits d'ÉPC durant une année donnée, il peut ajouter les heures de l'année suivante afin de compenser pour les heures manquantes. Prendre note que les heures d'ÉPC ne peuvent pas être utilisées plus d'une fois, ce qui veut dire que les heures utilisées pour une année précédente ne peuvent pas aussi compter dans les heures de l'année courante. Tout juge qui ne complète pas ses crédits d'ÉPC avant le début de la prochaine saison ne sera pas assigné sauf en cas d'urgence (dans ce cas, une pénalité financière pourrait être appliquée).

Heures recommandées ou requises de CÉPC :

Niveau de juge	Heures recommandées	Heures de formation requises par année (incluses dans le total)
JO 3-5	12	6
JO 6-8	12	6
JO 9-10	16	8
National JO 10	16 requises	6-8
National HP	16 requises	6-8
Brevet	16 requises	6-8

*Les heures de cliniques peuvent être une clinique de juge, cours PNCE, mise à jour JO...

3.5 ÉVALUATION POUR LES JUGES NATIONAL JO 10 ET HP

- a) Le formulaire d'évaluation est en annexe. Les juges ne seront pas reconnus comme National JO 10 jusqu'à ce qu'ils complètent l'évaluation.
- b) L'évaluation doit être complétée dans les deux saisons après avoir complété avec succès la formation National JO 10 (s'ils deviennent JO10 ou maintiennent leur niveau). Si aucune évaluation n'est complétée dans le temps alloué, le juge sera considéré Provincial JO10.
- c) Les juges listés comme National 1 à 4 dans le système précédent, on accordera provisoirement le niveau National JO 10 lorsqu'ils complètent l'examen. Ils auront jusqu'au 1^{er} janvier 2020 pour compléter l'évaluation. S'ils ne complètent pas l'évaluation à temps, ils seront reconnus comme Provincial JO 10.
- d) Tous les juges doivent compléter l'évaluation – peu importe leur statut dans le système précédent – avant d'être assignés aux Championnats canadiens ou Jeux du Canada.
- e) Les évaluateurs peuvent être des juges Brevet ou National JO 10/HP qui ont obtenu une note minimale de 90 % à l'examen actuel National JO 10 (théorie et pratique combinés). Le GTDJ demande que l'OPT prenne en considération l'expérience de l'évaluateur et la relation avec le juge évalué.

3.6 ASSIGNATION À UNE COMPÉTITION NATIONALE OU INTERPROVINCIALE

- a) Afin d'être assigné à une compétition nationale ou interprovinciale, un juge National JO 10 doit :
 - Être dûment certifié (avoir complété toutes les parties du processus d'évaluation)
 - Obtenir un résultat suffisant à l'examen (combiné théorie et pratique)
 - **Résultats d'examen : 75% - 79.9%**
 - Éligible à juger JO 10 National dans sa province.
 - Éligible à juger des compétitions invitation dans d'autres province, si l'occasion se présente.
 - **Résultats d'examen : 80% - 84.9%**
 - Éligible à juger des compétitions interprovinciales (Championnats de l'Est ou de l'Ouest)
 - **Résultats d'examen : 85% ou plus**
 - Éligible à juger aux Championnats canadiens et aux Jeux du Canada
- b) Pour être assigné comme juge D1 (juge arbitre) aux Championnats canadiens et aux Jeux du Canada, un juge doit :
 - Obtenir la note de passage de 85% minimum à l'examen JO 10 National
 - Avoir une expérience comme juge arbitre à une compétition interprovinciale (Championnats de l'Est ou de l'Ouest)
 - Être recommandé par le juge en chef de sa province.
- c) Les assignations aux compétitions nationales et interprovinciales doivent être organisées avec les Juges en chef provinciaux. Un juge ne peut pas accepter une invitation qui lui est faite directement. Se référer à la section 1.2 de ce document.

3.5 APERÇU DU SYSTÈME PROVINCIAL

JO 3-5 (sous la juridiction des OTP)
Exigence minimale <ul style="list-style-type: none"> Doit avoir au moins 15 ans
Exigences spécifiques <ul style="list-style-type: none"> Participer et compléter avec succès (note de passage minimale de 70%) le processus d'évaluation (examens théoriques et pratiques) de la formation JO 3-5 – une fois par cycle Obtenir les CÉPC requis chaque année : 12 heures recommandées
Éligible à juger <ul style="list-style-type: none"> JO 1-5 Éligibilité pour les événements provinciaux <ul style="list-style-type: none"> Imposés provinciaux / compétitions régionales

JO 6-10 (sous la juridiction des OPT)
Exigences minimales <ul style="list-style-type: none"> Doit avoir au moins 15 ans Sauf si gymnaste d'expérience, il est recommandé de commencer au niveau JO 3-5 Avoir complété les formations du PNCE appropriées (à déterminer)
Exigences spécifiques <ul style="list-style-type: none"> Participer et compléter avec succès (note de passage minimale de 70%) le processus d'évaluation (examens théoriques et pratiques) de la formation JO 6-10 – une fois par cycle Obtenir les CÉPC requis chaque année : 12 heures recommandées
Éligible à juger <ul style="list-style-type: none"> JO 6-10 et Espoir Peut juger le programme Imposé (JO 1-5) si le juge a complété le module Imposé Éligibilité pour les événements provinciaux <ul style="list-style-type: none"> JO 6-10 aux compétitions régionales et provinciales

3.6 APERÇU DU SYSTÈME NATIONAL

NATIONAL JO 10 (sous la juridiction de GymCan)
<p>Exigences minimales et de maintien</p> <ul style="list-style-type: none"> • Doit avoir au moins 21 ans • Doit avoir un minimum de cinq (5) ans d'expérience de jugement et au moins deux au niveau Libre (JO 6-10) • Détenir le niveau JO 10 depuis au moins 1 an • Doit compléter la formation PNCE Compétition Introduction (ou similaire) – À confirmer
<p>Exigences spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer à la formation JO 10 et compléter avec succès le processus d'évaluation (examens théoriques et pratiques de GymCan). Le résultat à l'examen déterminera l'éligibilité du juge aux compétitions provinciales, interprovinciales et nationales. Voir la Section 3.4 pour plus d'information. • Doit participer à une évaluation en direct lors d'une compétition JO 9 ou JO 10 après avoir complété l'examen avec succès. L'évaluation doit être faite une fois par cycle. • Doit remplir les exigences de CÉPC chaque année – 16 heures requises
<p>Éligible à juger</p> <ul style="list-style-type: none"> • JO 6-10, Espoir • Peut juger le programme Imposé (JO 1-5) si le juge a complété le module Imposé <p>Éligibilité pour les événements nationaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Championnats de l'Est et de l'Ouest / Championnats Canadiens JO / Jeux du Canada • Pour être éligible à participer aux Championnats canadiens et JDC, les juges (National JO 10, National HP et Brevet) doivent avoir jugé un minimum de 30 routines JO 9 ou JO 10 dans la saison de la compétition
NATIONAL HAUTE-PERFORMANCE (sous la juridiction de GymCan)
<p>Exigences minimales et de maintien</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être au niveau National JO 10 et remplir les exigences National JO 10 • Doit être recommandé par l'OPT
<p>Exigences spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer et compléter avec succès (minimum de 80 %) la formation HP (examens théoriques et pratiques) – une fois par cycle • Avoir complété une évaluation sur panel à une compétition JO9 ou JO10 après avoir complété l'examen avec succès. L'évaluation doit être faite une fois par cycle. • Obtenir les crédits d'ÉPC exigés chaque année : 16 heures.
<p>Éligible à juger (*voir note à la page 4)</p> <ul style="list-style-type: none"> • HP Novice, Junior, Senior dans la province / JO 6-10, Espoir • Peut juger le programme Imposé (JO 1-5) si le juge a complété le module Imposé (recommandé) <p>Éligibilité pour les événements nationaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Championnats Canadiens JO et HP (juge observateur) / Jeux du Canada • Championnats de l'Est et de l'Ouest

NATIONAL – CANDIDAT BREVET (sous la juridiction de GymCan)
<p>Exigences minimales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Détenir le niveau National JO10 et remplir les exigences du National JO10 • Détenir le niveau National HP • Doit être recommandé par l'OPT • Doit répondre aux exigences du processus Candidat brevet
<p>Exigences spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remplir les exigences du National JO10 (comme ils sont toujours des juges Nationaux) • Obtenir les crédits d'ÉPC exigés chaque année : 16 heures.
<p>Éligible à juger</p> <ul style="list-style-type: none"> • HP Novice, Junior, Senior • JO 6-10, Espoir • Peut juger le programme Imposé (JO 1-5) si le juge a complété le module Imposé <p>Éligibilité pour les événements nationaux (si la note minimale de l'examen est atteinte)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Championnats Canadiens JO • Championnats Canadiens HP • Jeux du Canada

BREVET – FIG (sous la juridiction de GymCan et de la FIG)
<p>Exigences minimales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compléter avec succès le programme de Candidat Brevet
<p>Exigences spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compléter avec succès la formation et l'examen FIG (une fois par cycle) • Compléter avec succès le processus d'évaluation JO 10 requis pour les juges Brevet (examen théorique à livre ouvert, minimum de 80 % et examen pratique pour fin de formation seulement s'ils désirent juger le JO au niveau national) • Obtenir les crédits d'ÉPC exigés chaque année : 16 heures.
<p>Éligible à juger</p> <ul style="list-style-type: none"> • HP Novice, Junior, Senior • JO 6-10, Espoir • Peut juger le programme Imposé (JO 1-5) si le juge a complété le module Imposé <p>Éligibilité pour les événements nationaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Championnats Canadiens JO (si a suivi la formation JO) • Championnats Canadiens HP • Jeux du Canada

4. SYSTÈME CANADIEN DES JUGES BREVET

4.1 GÉNÉRALITÉS

4.1.1 EXIGENCE MINIMALE D'ENTRÉE

Tous les juges doivent remplir l'exigence minimale d'entrée décrite à l'article 2.3.

Chaque juge doit compléter avec succès une formation de juge FIG afin d'obtenir le statut Brevet pour le cycle. Les critères de succès sont définis par la FIG et sont disponibles sur son site Internet : [http://www.fig-](http://www.fig-gymnastics.com/publicdir/rules/files/en_WAG%20Specific%20Judges%20Rules%202017-2020%20.pdf)

[gymnastics.com/publicdir/rules/files/en_WAG%20Specific%20Judges%20Rules%202017-2020%20.pdf](http://www.fig-gymnastics.com/publicdir/rules/files/en_WAG%20Specific%20Judges%20Rules%202017-2020%20.pdf)

4.1.2 RÉSIDENCE

Les juges qui désirent représenter le Canada internationalement doivent être résidents Canadiens (ou résider au Canada depuis au moins 2 ans).

Les juges Brevet étrangers qui désirent être sous la liste du Canada doivent compléter avec succès le processus de Candidat Brevet afin d'être éligibles.

4.2 APERÇU DU SYSTÈME CANADIEN BREVET

4.2.1 FORMATION DES JUGES

Formation intercontinentale FIG : a lieu une fois par cycle (aux 4 ans). Cette formation est donnée par le comité technique féminin de la FIG ou ses désignés. Chaque organisation nationale de sport (ONS) peut inscrire un nombre limité et prédéterminé de participants. Les participants sont sélectionnés avec le système des juges Brevet.

Formation internationale de la FIG : a normalement lieu une fois par cycle. La formation est donnée par un membre du comité technique féminin. Chaque ONS peut inscrire un plus grand nombre de participants. Les participants sont sélectionnés avec le système des juges Brevet.

Il est attendu que tous les juges Brevet obtiennent un résultat pour (au moins) maintenir leur catégorie FIG actuelle. Si ce n'est pas le cas, ils ne pourront pas participer à la prochaine formation internationale FIG. Des efforts seront effectués pour aider les juges à maintenir les plus hautes catégories ou pour aider les juges Brevet à remplir les exigences d'admissibilité à améliorer leur catégorie FIG.

Les personnes admissibles à la formation incluent les juges Brevet actuels qui sont engagés pour le prochain cycle et les candidats identifiés classés en premier (le nombre sera déterminé par le GTDJ selon les directives de la FIG).

Le nombre maximal de juges Brevet possible pour les statuts des profils 2, 3, Mentor et Maître est déterminé par les restrictions de participation de la FIG aux formations internationales.

4.3 SYSTÈME DES JUGES CANADIEN BREVET

Le nombre optimal de juges Brevet est déterminé par les besoins de l'Équipe Nationale et les limitations de la FIG concernant le nombre de juges qui peuvent participer aux formations.

Le tableau suivant présente un aperçu des exigences du système des juges canadien Brevet.

Statut canadien	Catégorie FIG	Mobilité	Prérequis	Implication – les règles FIG prévalent sur les règles de GymCan
Profil 1	Catégorie 1 (préférentiellement) ou 2	<ul style="list-style-type: none"> De P1 à Mentor – automatiquement à la fin du 1^{er} ou 2^e cycle sauf pour Cat 1 FIG pour cycles additionnels (nombre de cycles selon les besoins du programme GAF) Peut seulement devenir Mentor 	<ul style="list-style-type: none"> Compléter avec succès la formation intercontinentale Être P2 depuis au moins 8 ans S'engager à répondre aux exigences et attentes du P1 pour un minimum de 2 cycles (peut être réduit à 1 cycle en cas de circonstances exceptionnelles) 	<ul style="list-style-type: none"> Juges assignés en priorité aux compétitions des groupes 1 et 2 L'ancienneté est basée sur le nombre de cycles dans le profil Le juge avec la plus grande ancienneté (qui n'a pas jugé aux JO) aura priorité pour la sélection aux JO. Par contre, les règles de la FIG prévalent. 3 juges dans le profil. Système de rotation, à chaque fois qu'un juge entre dans le P1, un juge en sort et devient Mentor
Profil 2	Catégorie 2	<ul style="list-style-type: none"> De P2 à P1 – Suite au processus de sélection Peut renouveler le P2 suite à un autre processus de sélection Peut retourner à P3 à tout moment 	<ul style="list-style-type: none"> Compléter avec succès la formation internationale S'engager à être actif pour un minimum de 2 cycles Supériorité déterminée par le résultat du processus de sélection. D'autres critères peuvent aussi être considérés 	<ul style="list-style-type: none"> Assigné aux compétitions des groupes 2 et 3 ou selon les besoins de l'ÉN GymCan fournira autant que possible les opportunités afin de maintenir la catégorie FIG Peut rester au P2 pour 3 ou 4 cycles Jusqu'à 6 juges P2
Mentor	Catégorie 2 (préférentiellement) ou 3	<ul style="list-style-type: none"> De Mentor à Maître – Automatique après le 1^{er} cycle comme Mentor, sauf si aucun P1 ne devient Mentor Ne peut pas retourner à P1, P2 ou P3 	<ul style="list-style-type: none"> Le P1 avec la plus grande ancienneté deviendra Maître même s'il n'a pas jugé aux JO après 2 cycles. Lorsqu'un P1 juge au JO (même si c'est son premier cycle comme P1), il devient Mentor pour 1 cycle. Doit avoir détenu le P1 pour 2 cycles 	<ul style="list-style-type: none"> Juge aux compétitions internationales selon les besoins du programme de l'ÉN GymCan fournira autant que possible les opportunités afin de maintenir la catégorie FIG Possible pour 1 cycle (en plus des cycles comme P1) Des cycles additionnels comme catégorie 1 FIG pourront être considérés selon les bénéfices au programme Maximum de 2 juges Mentor en circonstances exceptionnelles
Profil 3	Minimum catégorie 4	<ul style="list-style-type: none"> De P3 à P2 - Suite au processus de sélection 	<ul style="list-style-type: none"> Compléter avec succès la formation internationale Aucune supériorité dans la catégorie, mais classement selon les résultats récents de la FIG 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune garantie d'assignation pour maintenir la catégorie FIG Peut juger aux compétitions internationales sans financement de GymCan. Lorsque possible, GymCan offrira des opportunités nécessaires pour maintenir ou améliorer sa catégorie. Peut rester au P3 pour un nombre illimité de cycles
Maître	Minimum catégorie 4	<ul style="list-style-type: none"> Peut seulement renouveler son statut de Maître 	<ul style="list-style-type: none"> Compléter avec succès la formation internationale 	<ul style="list-style-type: none"> Peut juger aux compétitions internationales sans financement de GymCan. Lorsque possible, GymCan offrira des opportunités nécessaires pour maintenir ou améliorer sa catégorie. Peut rester Maître pour un nombre de cycles illimité

4.4 PROFIL ET CARACTÉRISTIQUES DES JUGES CANADIENS BREVET

4.4.1 CARACTÉRISTIQUES DES JUGES BREVET

Un engagement et support important au programme national et Haute Performance ainsi que montrer respect aux athlètes, entraîneurs, bénévoles et autres juges sont requis.

- Disponibilité et volonté de travailler avec les athlètes HP et ÉN et leurs entraîneurs de leur province et au Canada si demandé.
- Disponibilité et volonté de travailler pour le programme national des juges comme formateur, mentor, évaluateur...
- S'assurer d'une standardisation dans l'application du code de points FIG et des règles du programme féminin dans leur province et au Canada.
- S'engager à améliorer le niveau de jugement dans sa province et au Canada.
- Compétence (connaissances et expérience) dans l'application du Code au niveau provincial et national.
- Excellente compréhension des techniques des éléments performés au Canada.
- Excellente compréhension de l'environnement gymnique dans sa province et au Canada.
- Capacité à tisser des liens avec les entraîneurs et juges lors et à l'extérieur des compétitions.

4.4.2 CARACTÉRISTIQUES DES JUGES P1 ET P2

En plus des caractéristiques liées aux juges Brevet, les juges P1 et P2 démontreront :

- Doivent participer à la formation intercontinentale. Un juge P1 qui décline l'invitation verra un impact sur sa priorité d'assignations.
- Engagement au succès des programmes Haute Performance et de l'Équipe Nationale.
- Excellente connaissance du plan de préparation type de l'athlète et des objectifs pour les différentes compétitions.
- Volonté de contribuer aux différentes activités de l'ÉN (selon le profil).
- Excellents résultats aux examens (théorique et pratique); possibilité de se classer très haut à la formation intercontinentale et être invité par FIG à des compétitions FIG ou internationales.
- Excellence connaissance technique des éléments les plus difficiles performés au Canada et sur la scène internationale
- Connaissance des membres du comité technique féminin et des procédures lors des compétitions internationales. La connaissance doit être grande pour les P1.
- S'assurer d'une standardisation dans l'application du code de points FIG et des règles du programme féminin dans leur province et au Canada.

Note : Un juge P3 peut aussi être un juge P2 qui ne désire plus être actif sur la scène internationale à la fin d'un cycle ou suite à des circonstances exceptionnelles.

4.5 MAINTIEN D'UN STATUT

Les juges doivent répondre aux exigences de leur profil. Le GTDJ évaluera la situation de chaque juge sur une base annuelle et révisera si nécessaire. Si un juge ne remplit pas les exigences et attentes de son profil, un processus de révision sera enclenché et une perte d'assignations internationale et du profil pourrait survenir.

4.5.1 ATTENTES D'UN JUGE P1

Les détails des attentes spécifiques, les opportunités de développement, le processus d'évaluation annuelle, les exigences de maintien et les conséquences en cas d'échec (qui peut résulter d'une perte de statut P1) seront inclus dans le plan individuel du juge P1. Les attentes générales sont citées ci-dessous. Le P1 requiert un engagement sérieux même si le juge ne participera probablement pas à toutes les activités au cours d'une même année.

En général, le juge P1 doit être disponible (si requis) à juger à :

- Élite Canada, Championnats canadiens, autres sélections
- Activités de sélection et vérification des athlètes Senior qui ont lieu dans sa région (maximum 4 jours consécutifs, 2 fois dans l'année – dans sa province ou près de lui)
- 2 compétitions internationales (individuelle ou d'équipe) dans n'importe quelle saison ou pays durant une période de 12 mois (maximum 10 jours chacune)
- Championnats du monde pour un minimum de 18 jours, incluant le camp de préparation
- Coupe du monde (1 par cycle), minimum 15 jours, incluant la préparation
- Jeux majeurs (1 par cycle), minimum de 18 jours, incluant le camp de préparation

Un juge P1 doit :

- participer aux sessions d'entraînement lors d'un camp de l'ÉN Novice, Junior ou Senior qui a lieu dans sa province
- vérifier les athlètes de sa province
- faire de l'analyse de données, lorsque nécessaire, pour l'ÉN
- être impliqué au mentorat d'un juge P2
- donner de brèves mises à jour ou réunions lors du retour d'une formation internationale
- être impliqué sur d'autres dossiers selon les besoins durant le cycle

4.5.2 ATTENTES D'UN JUGE P2

Les juges P2 obtiennent le statut pour 4 ans puis doivent réappliquer et peuvent maintenir leur statut pourvu qu'ils répondent aux exigences pour les 4 ans. Le GTDJ adressera les cas exceptionnels.

L'ancienneté d'un juge dans son profil n'est pas automatiquement maintenue si toutes les exigences sont remplies (les 2 meilleurs juges sur 3 auront le statut P2 Senior). Le juge restant sera classé comme juge P2 Junior.

Les juges qui atteignent une catégorie FIG plus élevée seront classés plus haut, une fois par cycle.

Les juges P2 doivent atteindre la catégorie 2 FIG à l'examen le plus récent. S'ils atteignent une catégorie plus basse, une révision sera déclenchée et pourrait résulter en une perte d'assignation internationale ou du profil.

4.5.3 ATTENTES D'UN JUGE P3

Les juges P3 au début d'un cycle maintiennent leur profil durant le cycle pourvu qu'ils répondent aux exigences durant le cycle. Le GTDJ s'occupera des cas exceptionnels.

4.5.4 EXIGENCES DE PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS NATIONALES DE GYMCAN

Les exigences de participation resteront les mêmes, peu importe le niveau de financement.

	Profil 1	Profil 2 Mentor	Profil 3	Maître
Championnats canadiens Élite Canada	7/8	7/8	6/8	Min. 1 par année
Sélections et vérifications* (lorsque requis)	100 %	100 %	N/A	N/A
Jeux du Canada	Assignations des OPT			

4.5.5 REMPLACEMENT

En général, si une place est vacante dans un profil, le GTDJ, en consultation avec les membres du processus de sélection P1/P2, PEUVENT placer le juge le mieux classé d'un profil dans la catégorie plus élevée (au classement le plus bas), pourvu qu'il soit éligible.

Si un juge se retire du P2, qu'il n'obtient pas la catégorie FIG requise ou qu'il ne maintient pas les exigences requises, le GTDJ peut choisir le P3 le mieux classé lors du processus de sélection pour le remplacer en P2, pourvu que :

- Il a rempli les exigences de maintien
- Les juges Mentor et P2 ont le nombre requis d'assignations dans le cycle
- Après la moitié du nouveau profil, aucun remplacement ne sera fait

Si un juge se retire du P1, qu'il n'obtient pas la catégorie FIG requise ou qu'il ne maintient pas les exigences requises, le GTDJ peut choisir le P2 le mieux classé lors du processus de sélection pour le remplacer en P3, pourvu que :

- Il a rempli les exigences de maintien
- Il a au minimum obtenu la catégorie 2 FIG à la plus récente formation FIG
- Les juges P1 actuels ont le nombre requis d'assignations dans le cycle

4.5.6 AUTRES OPPORTUNITÉS DE JUGEMENT

Toutes les demandes de juges internationaux doivent passer par Gymnastique Canada. Si un juge reçoit directement une demande, il doit la transmettre immédiatement à GymCan. Lorsqu'une demande de juge neutre, de juge référence ou D1 de la FIG est reçue par GymCan, l'information est transmise par le GP au GTDJ.

- a) GymCan se réserve le droit d'accepter ou non l'invitation
- b) Le groupe de travail des assignations internationales (GTAI) offrira l'assignation et les juges devront confirmer leur intérêt avant la date limite.
- c) Le juge assigné ajoutera la compétition dans son registre d'assignations de l'année
- d) Le GP déterminera selon la compétition le type de rapport requis et fournira au juge les détails et objectifs à atteindre ou accomplir.

Opportunités FIG pour juge de ligne ou chronomètre pour les compétitions internationales au Canada : si une place est disponible, le juge disponible le mieux classé sera assigné, en tenant aussi compte des exigences de maintien de catégorie FIG. Si des juges sont à égalité, un tirage déterminera l'assignation. Tous les postes disponibles ne seront pas financés.

GymCan pourrait assigner des juges pour les camps de l'équipe nationale. GymCan est responsable des assignations et du type de financement pour ces camps selon les priorités du programme.

Les juges qui sont bénévoles avec une organisation technique internationale telle que le comité technique de la FIG, PAGU, PacRim ou Commonwealth auront priorité pour les assignations nécessaires au maintien de leur catégorie FIG.

4.6 ASSIGNATIONS AUX COMPÉTITIONS INTERNATIONALES

Le groupe de travail des assignations internationales est responsable d'établir les assignations pour les compétitions internationales.

Les juges Brevet assignés aux compétitions internationales doivent prendre part aux sessions d'entraînement s'ils sont sur place. Ils doivent aussi compléter un rapport de compétition et le soumettre au plus tard deux (2) semaines après la compétition au Gestionnaire de programme.

- a) Les juges Brevet sont admissibles à l'assignation aux compétitions internationales selon l'ordre de priorité suivante :
 1. Profil 1
 2. Profil 2
 3. Profil 3 et Mentor
 4. Autres juges Brevet

- b) Le financement pour toutes les assignations internationales dépend de la disponibilité du budget et sera communiqué aux juges avant leur assignations. Les priorités de financement seront les suivantes :
 1. Jeux olympiques et Championnats du monde
 2. Coupes du monde au concours individuel multiple, Jeux panaméricains, Jeux du Commonwealth
 3. Pacific Rim, Coupes du monde Challenge, Coupes du monde aux appareils, Championnats panaméricains, Olympic Hopes, Japan Jr
 4. Compétitions internationales sanctionnées FIG (FISU, Jesolo...)

- c) Lorsque possible, un minimum d'un juge recevra du financement lorsqu'une athlètes de l'équipe nationale est assignée. Pour les autres compétitions, le coût sera partagé ou sans financement.

- d) GymCan est responsable de coordonner le transport selon les dates officielles pour chaque événement pour les juges assignés aux événements de l'équipe nationale. Les réservations seront effectuées afin de voyager en équipe. Le transport suivra la politique interne de voyage de GymCan.

Pour les événements qui ne sont pas avec l'équipe nationale, s.v.p vous référer aux formulaires d'autorisation de GymCan.

4.7 JUGE BREVET ÉTRANGER DÉSIANT OBTENIR UN BREVET CANADIEN

Les juges Brevets étrangers sont sous la responsabilité des OPT. Tout juge brevet qui désire obtenir le statut Brevet canadien doit répondre aux exigences de résidence, soumettre sa candidature et compléter avec succès le processus Candidat Brevet.

4.8 PROGRAMME CANDIDAT BREVET (EN EFFET POUR LE CYCLE 2017-2020)

Les juges National HP qui désirent entrer dans le système des juges Brevet sont éligibles à soumettre leur candidature en suivant la procédure ci-dessous.

Les juges Brevet étrangers sont éligibles à soumettre leur candidature et s'ils sont acceptés, ils doivent répondre aux mêmes exigences et seront classés sur la même liste que les juges National HP canadiens.

Un maximum de six candidats Brevet seront invités à participer à la formation internationale pour le 15^e cycle.

4.8.1 EXIGENCES POUR L'OBTENTION D'UN BREVET

- a) Être éligible à participer à la formation internationale FIG et compléter avec succès le processus Candidat Brevet (se référer aux sections 8.13.1 et 8.13.2)
- b) Être citoyen canadien au moment de l'inscription pour la formation internationale pour le 15^e cycle
- c) Participer à la formation internationale FIG et répondre aux exigences FIG.

4.8.2 EXIGENCES D'ÉLIGIBILITÉ POUR LE CYCLE 2017-2020

- a) Avoir complété avec succès la formation nationale de GymCan en 2013 (règles FIG)
- b) Avoir complété avec succès la formation HP de GymCan en 2017 avec une moyenne d'au moins 90 % (examen théorique à livre ouvert sur le lieu de la formation)
- c) Avoir un statut de juge actif dans son OPT durant les 3 années précédant la candidature
- d) Fournir une lettre du responsable provincial des juges indiquant son support envers le candidat pour l'application au niveau Brevet
- e) Soumettre l'application officielle complétée avant le 30 novembre 2017

4.8.3 EXIGENCES À REMPLIR DURANT LA PÉRIODE D'ÉVALUATION (15 OCTOBRE 2018 AU 20 JUIN 2020)

- a) Répondre aux exigences de maintien pour les juges de niveau National HP
- b) Maintenir un statut de juge actif dans son OPT, en continu suite à l'acceptation de leur candidature
- c) Compléter avec succès l'examen d'entrée Candidat Brevet (théorie, livres fermés) lors des Championnats canadiens 2018. La note de passage est de 90 % avec aucune partie à moins de 80 %.
- d) Suite à l'acceptation au programme Candidat Brevet 2017-2020, le candidat doit soumettre un plan provisoire des compétitions auxquelles il désire participer afin de remplir les exigences et leurs préférences pour l'évaluation Candidat Brevet.
- e) Le candidat doit soumettre au Groupe de travail Candidat Brevet le nom d'un juge qui servira de Mentor pour la période d'évaluation. Leur rôle est de rencontrer le candidat, identifier ses faiblesses, les étapes à suivre afin de les améliorer, suivre leur progrès, donner de la rétroaction, aider à l'expérience pratique, voir h) ci-dessous et soumettre le rapport requis au Groupe de travail Candidat Brevet sur une base annuelle.
- f) Doit être juge observateur pour 3 compétitions avec règles FIG comme suit :

- a. 1 compétition internationale. Doit être approuvée par le GTDJ au moins quatre semaines avant la compétition (la compétition doit être acceptable)
- b. 2 des compétitions suivantes :
 - Championnats canadiens 2018 (examen d'entrée)
 - Élite Canada 2019
 - Championnats canadiens 2019
 - Élite Canada 2020
 - Championnats canadiens 2020 (évaluation finale)

Ces compétitions peuvent aussi être utilisées pour maintenir les exigences National HP.

- g) Doit compléter avec succès l'évaluation pratique Candidat Brevet qui aura lieu lors d'une des quatre premières compétitions ci-dessus (similaire à l'ancien processus d'évaluation NJ). Une seule évaluation sera permise (aucune reprise). Notez bien que les candidats doivent compléter les exigences 8.13.2 a), b), c), d) (partie internationale seulement) et e) avant le 30 avril 2020, avant l'acceptation pour les exigences 8.13.2 f) et g)
- h) Doit compléter avec succès une évaluation théorique et pratique comme suit : Participation obligatoire à une session centralisée aura lieu lors des Championnats canadiens 2020 (la fin de semaine avant la compétition). 5 sauts et 5 routines à chaque appareil seront jugés (1-2 sauts/routines d'échauffement à chaque appareil). Un examen théorique sera aussi donné. La note de passage minimale sera de 90 %, la partie théorique compte pour 40 % de la note et la partie pratique compte pour 60 %. Aucune partie (théorie ou pratique à chaque appareil) ne peut avoir une note inférieure à 80 %. Ceci inclura une évaluation de la note D (exigences spécifiques et bonus de liaison) et E (incluant composition, artistique, exécution) pour chaque appareil. Les résultats seront annoncés à la fin des Championnats.
- i) Doit compléter avec succès une entrevue à organiser avec la session théorique/pratique décrite à f), aux Championnats canadiens 2020.
- j) Doit avoir complété un minimum de 20 h de pratique en gymnase (ou vidéo si impossible sur place) au niveau HP, incluant la visite de clubs ou camps d'entraînement, sous la supervision du mentor, avant le 30 avril 2020.
- k) Si la procédure n'est pas suivie ou les dates limites non respectées, le candidat aura une pénalité de 1.0 point de la note finale de f) et g), à chaque occurrence.

4.8.4 DÉBUT DU PROCESSUS

- a) Le processus débute lorsque la candidature complète est reçue au bureau de GymCan (date limite : 30 novembre 2017)
- b) La candidature écrite doit indiquer que le candidat comprend l'implication et l'engagement requis pour être un juge Brevet, comme décrit à la section 7 du manuel du programme féminin, s'il complète les exigences du système des juges Brevet.
- c) Lorsque la candidature est acceptée, une clarification du processus d'évaluation et des exigences sera expliquée au candidat. Les questions concernant les exigences ou processus doivent être dirigées au Groupe de travail Candidat Brevet.

4.8.5 SÉLECTION FINALE DES CANDIDATS

Le GTDJ recevra les candidatures, vérifiera que tous les critères sont remplis et confirmera la probabilité d'acceptation au programme Candidat Brevet et supervise l'application du processus. Le GTDJ sera responsable des cas spéciaux. Lorsque les exigences du programme Candidat Brevet sont complétées, les candidats les mieux classés (selon les résultats de 8.13.2 f) et g), et qui répondent à la note minimale, jusqu'à un maximum de 6 Candidats Brevet seront invités à participer à la formation internationale pour le 15^e cycle.

4.8.6 CLARIFICATION/DEMANDE DE RECONSIDÉRATION D'UNE DÉCISION

Si un candidat n'est pas prêt à entrer dans le système des juges Brevet, il peut :

- a) Faire une demande au GTDJ de clarification et justification.
- b) Faire une demande de reconsidération de la décision. La demande doit être faite par écrit au GP dans les 30 jours suivant la réception de la clarification du GTDJ. La demande sera examinée par un comité assigné par les employés du programme féminin.
- c) Si un appel est requis, les candidats doivent se référer à la section 39 du Manuel des politiques et procédures en effet au moment du conflit. La demande doit être reçue au plus tard 2 jours ouvrables suivant la distribution de la liste des juges sélectionnés ou 2 jours après la décision de la reconsidération. L'appel doit inclure les raisons de la demande et les erreurs dans l'application du processus.

4.9 PROGRAMME ACCÉLÉRÉ (EN EFFET POUR LE CODE 2017-2020)

Le programme accéléré de jugement est un programme pilote qui débutera en août 2019 et terminera avec la formation internationale FIG au début de 2021.

Le programme pilote est en lien avec le circuit de compétitions Jeunesse de la FIG et aidera le Canada à identifier des jeunes juges Brevet afin d'accéder au circuit de compétitions dans leur 2^e cycle.

Les anciens membres de l'équipe nationale qui ont représenté le Canada aux Championnats du monde ou Jeux olympiques, âgés d'au maximum 28 ans à l'automne 2019, sont admissibles à poser leur candidature.

Le programme accéléré de jugement sera accessible facilement et fournira un minimum de 2 réunions pour les candidats; une au début du processus et une deuxième plus tard dans l'année lors d'un événement identifié (tel qu'une sélection de l'équipe nationale).

D'autres réunions à distance seront disponibles pour aider le candidat selon ses besoins individuels.

Un juge mentor sera assigné aux candidats afin de les guider et les aider à atteindre les objectifs du programme.

4.9.1 EXIGENCES POUR OBTENIR UN BREVET

- a) Doit être admissible à participer à la formation internationale FIG et avoir complété le processus du programme accéléré.
- b) Être citoyen canadien au moment de l'inscription à la formation internationale FIG
- c) Doit participer et répondre aux exigences de la formation internationale FIG

4.9.2 SÉLECTION FINALE DES CANDIDATS

Le GTDJ recevra toutes les candidatures, vérifiera que toutes les exigences sont remplies, confirmera aux candidats potentiels leur entrée au sein du programme accéléré de jugement et s'assurer que les candidates répondent aux exigences. Des exceptions seront gérées par le GTDJ. Lorsque toutes les exigences seront remplies, le candidat sera invité à la formation internationale FIG du 15^e cycle.

4.9.3 CLARIFICATION / DEMANDE DE RECONSIDÉRATION DE DÉCISION

Si un candidat n'est pas sélectionné pour entrer dans le système des juges Brevet, il peut

- a) Demander au GTDJ une clarification incluant la justification de la décision
- b) Faire une demande de reconsidération. Les demandes doivent être envoyées au GP-GAF dans les 30 jours suivant la réponse du GTDJ. La demande sera examinée par un groupe nommé par les employés du programme GAF.
- c) Si un appel est requis, les candidats doivent se référer à la section 39 du manuel de politiques et procédures de GymCan en effet au moment du conflit. La demande doit être faite dans les deux jours ouvrables suivant l'annonce de la liste des juges sélectionnés ou deux jours ouvrables suivant la réception des résultats de la demande de reconsidération. Elle doit inclure la justification supportant la demande et les erreurs alléguées lors de l'application du processus.

5. COMPÉTITIONS NATIONALES

5.1 SÉLECTION ET ASSIGNATION DES JUGES

a) Engagement de participation

Tous les juges assignés aux événements nationaux de GymCan (Élite Canada, Championnats canadiens, Jeux du Canada, sélection de l'Équipe Nationale) doivent être disponibles pour toutes les réunions de juges et sessions de compétition, sauf si une exemption est donnée par le GTDJ ou le Juge en chef canadien. En cas d'absence, une réduction du financement pourrait être appliquée. Les juges doivent prendre part à une session d'entraînement à l'appareil où ils sont assignés pour la compétition. Cette exigence s'applique à tous les juges, sauf si une exception est donnée par le Juge en chef canadien ou désigné.

Il est attendu que les juges Brevet jugent les catégories HP Novice, Junior et Senior. Tous les juges assignés par les provinces doivent être disponibles pour juger toutes les sessions JO. Les juges National HP ou Brevet assignés par les provinces peuvent aussi recevoir une assignation HP si le nombre de juges Brevet est insuffisant.

b) Lignes directrices pour les absences et retards aux compétitions

- Avis d'absence ou de retard
 - Il est de la responsabilité des juges d'informer pour toute absence ou retard.
 - Le juge doit informer le coordonnateur d'assignation et le Juge en chef canadien le plus rapidement possible.

c) Lignes directrices pour l'observation en entraînement et compétitions

La présence lors des sessions d'entraînement spécifiques est obligatoire pour tous les juges assignés à l'événement. Si un juge ne peut pas être présent pour toute la durée de l'entraînement (ne peut pas être présent, arrivera en retard ou doit partir plus tôt), il doit en informer le Juge en chef canadien ou désigné avant l'arrivée à la compétition. Une absence à un entraînement pourrait engendrer une modification des assignations.

Durant la session d'observation, les juges devraient :

- Être assis aux appareils avec les autres membres du panel de juges
- Pratiquer activement le jugement des routines
- Se familiariser avec les éléments et techniques présentés
- Discuter des déductions possibles (ex. sauts avec tour au sol et à la poutre, angles des tours et équilibres aux barres, attribution des liaisons...)

Rappelez-vous de ne pas avoir d'idée fixe d'une gymnaste. Ce qu'elle fait en compétition peut être très différent de son entraînement.

5.2 CHAMPIONNATS CANADIENS

5.2.1 ÉLIGIBILITÉ

- a) Les juges Brevet canadiens actifs seront considérés pour les Championnats canadiens. Les juges Brevet qui sont assignés par le GTDJ ne feront pas partie du quota des juges des OPT. Les juges Brevet qui ne sont pas assignés par le GTDJ peuvent être assignés par leur OPT.
- b) Les Candidats Brevet peuvent être nommés par leur OPT, mais ne seront pas considérés dans leur quota de juges. Par contre, les Candidats Brevet qui ne sont pas dans le quota de leurs OPT n'ont pas la garantie d'être assignés à toutes les sessions. Ils auront le nombre de sessions requises pour remplir les exigences du processus. Les Candidats Brevet qui ne font pas partie du quota de leur OPT doivent donner leurs disponibilités avant le 15 mars.
- c) Les juges assignés par les OPT doivent détenir le niveau National JO 10 et avoir complété leurs CÉPC pour la saison en cours.
- d) Le responsable provincial des juges doit soumettre le nom des juges (JO, Candidat Brevet, Brevet) de son OPT à GymCan et au coordonnateur d'assignation avant le 15 mars. Un juge-entraîneur peut être assigné si la demande est faite par l'OPT et que l'approbation est donnée par le GTDJ.
- e) Le quota des OPT pour les Championnats canadiens est le suivant :
 - a. OPT avec aucun athlète : aucun juge (pétition possible pour 1 juge)
 - b. OPT avec 9 athlètes JO ou moins : 2 juges
 - c. OPT avec 10-13 athlètes JO : 3 juges
 - d. OPT avec 14 athlètes JO et plus : 4 juges
 - e. Les cas spéciaux seront gérés par le GTDJ

5.3 ÉLITE CANADA

Les juges Brevet canadiens actifs seront considérés pour Élite Canada.

5.4 JEUX DU CANADA D'HIVER

Les OPT assignent les juges pour les Jeux du Canada. La certification minimale pour juger est le National JO 10. Le nombre de juges assigné par province est limité.

5.5 ASSIGNATIONS

Les assignations aux compétitions nationales seront faites selon ces lignes directrices :

- Équilibre Est/Ouest entre les panels
- Préférentiellement pas plus qu'1 juge par province à un appareil. Par contre, ce n'est pas toujours possible.
- Pour les catégories HP Junior et Senior : les juges P1 et P2 seront au poste D1

- Pour les JO 9 et 10 : les juges National JO 10 qui ont atteint la note minimale à l'examen et qui ont été recommandés par leur responsable provincial seront assignés au poste D1.

5.6 RÈGLEMENTS POUR LES JUGES, STRUCTURE, RÔLES DU JURY D'APPAREIL

5.6.1 RESPONSABLE D'APPAREIL FIG (D1) – JUGE D1 JO

Les rôles et responsabilités sont décrits dans le code de points FIG ou JO. Au Canada, en plus de ces règles, les responsabilités suivantes s'ajoutent :

- S'assurer que la note est affichée avant que la prochaine athlète débute son exercice (sauf si demandé autrement pour cause de télédiffusion)
- Décider, en consultation avec le Juge en chef canadien, si la cause d'une interruption de routine est l'athlète, l'entraîneur ou une défaillance technique
- Corriger les feuilles de notes officielles et les signer, après un ajustement de note
- Informer le Juge en chef canadien pour tout ajustement de note, incluant un ajustement de note suite à un protêt
- Informer le Juge en chef canadien pour tout problème de jugement ou note
- Informer le Juge en chef canadien pour toute violation de règlement (FIG/JO ou Manuel canadien) reliée à la conduite de l'athlète ou de l'entraîneur.
- Informer le Juge en chef canadien de toute question ou préoccupation qui doit être adressée dans le futur
- Faire partie du panel de jugement, si nécessaire
- Répondre aux questions, lorsque demandé (Élite Canada ou Championnats canadiens)
- Adhérer aux règles FIG ou GymCan, aux directives ou exigences.

5.6.2 JUGES DES MODÈLES CANADIENS

De temps en temps, GymCan peut décider d'assigner des juges pour les modèles canadiens de la catégorie Novice HP. Leurs rôles et responsabilités sont disponibles dans l'annexe.

5.6.3 JUGE EN CHEF CANADIEN (ET ASSISTANTS)

- a) Les responsabilités du Juge en chef canadien peuvent être exécutées par un des Assistants pour n'importe quelle session de niveau national. La désignation d'un Assistant sera faite conjointement par le Juge en chef canadien et le juge responsable des assignations.
- b) Pour les activités de sélection, les responsabilités du Juge en chef canadien peuvent être exécutées par un juge Brevet.

5.7 REQUÊTES, PROTÊTS ET APPELS (FIG ET JO) – VALIDE AU CANADA SEULEMENT

Une requête de jugement est permise pour :

- Note D (Note de départ JO)
- Note E (Note finale JO)
- Déductions neutres

Le Canada a un système en 3 parties pour les demandes, le processus complet est décrit ci-dessous.

5.7.1 REQUÊTE VERBALE DE L'ENTRAÎNEUR

- a) Une **requête verbale** est la première étape du processus de demande d'information pour une note.
- b) Un entraîneur peut demander de l'information sur la note D ou E de son athlète durant les compétitions de niveau national. Cette requête peut être faite verbalement au juge D1 et/ou au Juge en chef canadien ou assistant.
- c) La requête est faite verbalement à la fin de la rotation, session ou compétition pourvu que les juges soient disponibles.
- d) Un entraîneur peut aussi demander la raison d'un changement concernant l'organisation technique (ex. ordre de passage, procédure d'échauffement...) avec le juge D1 ou le Juge en chef de compétition. Toute insatisfaction doit être adressée avant la mise en place du changement. La demande ne peut pas être faite après le changement.
- e) Le juge D1, au nom du jury de l'appareil (panels D et E de l'appareil) donnera une brève explication verbale. Toute discussion supplémentaire ne doit pas être attendue et sera à la discrétion du D1. La réponse à une demande ne doit pas retarder la compétition. Les entraîneurs ne doivent pas s'attendre à une réponse qui couvre chaque 0.1 de déduction.
- f) Lors de la requête verbale, le panel D a plusieurs options :
 - a. Le juge D1 peut répondre directement à la question de l'entraîneur en consultant le script du juge. La note est clarifiée pour l'entraîneur.
 - b. Le juge D1 peut consulter le D2 et les autres membres du panel, puis répondre à l'entraîneur
 - c. Si la requête concerne la note E, les membres du panel E doivent être consultés.
 - d. Une révision vidéo peut avoir lieu si le panel D désire revoir des éléments techniques du mouvement (ex : vrilles complétées) ou déduction neutre (ligne ou temps)
- g) Pour les autres types de requêtes, veuillez vous référer à la section 5.10 (Autres)

5.7.2 PROTÊT

- a) Le **protêt** est la deuxième étape à suivre pour un entraîneur en désaccord avec l'information fournie lors de l'étape de la requête verbale. Un entraîneur peut faire un protêt de jugement ou un protêt technique pour son propre athlète lors des compétitions nationales.
- b) Les demandes écrites doivent être soumises sur le formulaire disponible aux annexes. Le formulaire doit être remis au Juge en chef de compétition au plus tard 15 minutes après la fin de la rotation. Si la situation arrive lors de la dernière rotation, l'entraîneur aura 5 minutes après la fin de la compétition pour remettre son protêt.

- c) Des frais de **60 \$** sont demandés pour les protêts (par athlète, par appareil) refusés. Une facture sera envoyée au club après la compétition.
- d) Un protêt officiel permet à l'entraîneur de demander une révision vidéo d'une partie ou de la routine de l'athlète.
- e) Le jury au jugement (voir ci-dessous) répondra au protêt et pourrait, en consultation avec le juge en chef canadien ou désigné, effectuer les actions suivantes selon le contenu du protêt :
 - Utiliser la vidéo officielle de GymCan fournie par le programme GAF
 - Parler avec l'entraîneur qui a soumis le protêt, le chronométreur ou juge de ligne impliqué.
- f) Si la révision vidéo est demandée, le jury au jugement suivra le processus de révision décrit à 5.8.3 et 5.8.4
- g) La justification de la décision sera communiquée par écrit

5.7.3 APPEL

L'**appel** est le dernier niveau du processus de révision après qu'un protêt ait été refusé.

À ce niveau, un formulaire doit être rempli par l'entraîneur et soumis au juge en chef canadien ou désigné.

Avec la soumission de ce formulaire, l'entraîneur s'engage à payer des frais de 60 \$ si l'appel est refusé par le jury de compétition.

Le jury de compétition répondra à l'appel. Vous réferez à la section 5.9 pour de l'information supplémentaire concernant le jury de compétition et son mandat.

5.7.4 RÉVISION VIDÉO

Lorsqu'une vidéo officielle de référence est disponible à l'appareil, les juges peuvent réviser les vidéos lors d'une réponse pour requête ou protêt. La révision aura lieu dans un endroit séparé. Les entraîneurs ne seront pas inclus dans cette révision.

Les juges D1, D2 ainsi que le juge en chef canadien ou désigné réviseront la vidéo officielle.

Seul le ou les mouvements en question seront observés un maximum de 3 fois à une vitesse normale.

La vidéo peut aussi être utilisée pour confirmer une déduction de temps ou de ligne.

5.7.5 CONDUITE DES JUGES ET ENTRAÎNEURS DURANT LE PROCESSUS DE REQUÊTE, PROTÊT OU APPEL

Il est attendu que toutes les parties impliquées agissent de manière professionnelle, en tout temps.

- a) Toute conduite inappropriée (langage ou langage du corps) ne sera pas acceptée
- b) En cas de conduite inappropriée d'un juge ou entraîneur, l'entraîneur/juge avertira le juge en chef canadien qui prendra les actions appropriées

Note : Lorsque le problème met en danger la sécurité et le bien être d'un participant, pour toute violation potentielle du Code d'éthique et de conduite, ou toute préoccupation majeure concernant le comportement d'un membre, le processus et les politiques de GymCan s'appliqueront. Le juge en chef

canadien devra en informer directement le Gestionnaire du programme. S.v.p consulter le Code d'éthique et de conduites de GymCan pour plus d'informations :
<http://gymcan.org/fr/programmes/sport-securitaire/politiques>.

5.8 LE JURY AU JUGEMENT EST COMPOSÉ DE :

- Juge en chef canadien ou désigné (Président du jury)
- D1 et D2, questionnement de la note D
- Panel D et E, questionnement de la note E
- Juge de ligne ou chronométreur peut être entendu à la demande du président du jury

5.8.1 RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU JURY AU JUGEMENT

- Prendre une décision sur un protêt (lorsque la majorité du jury est en accord)
- Adhérer aux règles DIG et GymCan, directives ou exigences

5.8.2 CONSIDÉRATION DU PROTÊT

Le processus sera le suivant :

- a) Le protêt est examiné par le jury au jugement. Les entraîneurs ne doivent pas s'attendre à recevoir la justification pour toutes les déductions de 0.1.
- b) Si un protêt est reçu pour une note E, un changement sera effectué seulement s'il en résulte une différence significative dans la note.
- c) Comme l'entraîneur écrit le protêt, le juge de ligne ou chronométreur peut être entendu par le président du jury.
- d) Le jury au jugement essaiera de rendre une décision unanime. La requête est acceptée ou refusée lorsque le président du jury et le jury lui-même sont en accord. Si le président n'est pas en accord, le protêt sera transféré au jury de compétition.
- e) La justification de la décision est communiquée par écrit (au bas du formulaire) par le D1.
- f) Une copie du formulaire complété sera remise à l'entraîneur. Le JCH et GP garderont une copie.

5.8.3 PROCESSUS POUR UN CHANGEMENT DE NOTE

Suite à une demande écrite, lorsqu'un changement de note D ou E doit être effectué suite à une demande par écrit :

- Le Juge en chef canadien ou le Juge en chef de compétition retournera le formulaire de protêt et le paiement à l'entraîneur. Il lui expliquera aussi la justification de la décision.
- Le Juge en chef canadien ou le Juge en chef de compétition informera aussi la compilation du changement à effectuer.
- La note sera affichée (sur un papier de couleur différente), dans l'une des aires d'attente. Les entraîneurs sont responsables de vérifier l'endroit désigné pour vérifier si des changements sont survenus.

5.9 JURY DE COMPÉTITION

5.9.1 LE JURY DE COMPÉTITION EST COMPOSÉ DE :

- Gestionnaire de programme ou désigné (président du jury)
- Juge en chef canadien ou désigné
- Entraîneur de l'Équipe Nationale
- Le jury de compétition peut consulter tout individu pouvant aider à la résolution du problème, incluant le juge en chef de compétition, le directeur de compétition ou de plateau et le D1 de l'appareil (selon la demande et la situation).

5.9.2 RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU JURY DE COMPÉTITION

- Prendre des décisions sur les requêtes de jugement (voir 4.3.4 c) qui lui ont été transférées.
- Rendre une décision finale sur les protêts techniques.
- Demander de reconsidérer une note du panel D ou E, si une majorité de 3 membres du jury de compétition et 2 juges de panel D considèrent que la décision pour la note D ou E n'était pas appropriée.
- Ajuster une note D ou E si, après discussion avec le panel D, une majorité des 3 membres du jury de compétition et 2 juges D du panel, pensent la la note D ou E n'est pas appropriée.
- Agir comme médiateur entre GymCan, les organisateurs, les participants, les médias ou autres.
- Déterminer les règles provisoires, lignes directrices et procédures pour des situations non incluses dans les Manuel du programme, Code de points JO ou FIG.
- Aider le Juge en chef canadien pour des questions reliées à la conduite des athlètes, entraîneurs ou juges.
- Examiner les appels concernant le jugement et les protêts techniques et rendre une décision finale.
- Adhérer aux règlements, directives ou exigences FIG ou GymCan.
- Faire la justification d'une décision finale par une communication écrite lors de la prise de décision.

5.9.3 DEMANDE DE RÉVISION DE NOTE PAR LE JURY DE COMPÉTITION

- a) Le jury de compétition peut demander qu'une note D ou E soit révisée par le jury d'appareil. Une telle demande doit être remise par écrit dans le formulaire approprié au D1 par le Juge en chef canadien ou désigné.
- b) La demande sera discutée par le jury d'appareil et le jury de compétition le plus rapidement possible.
- c) Le jury de compétition pourrait demander à un panel de réviser la note D ou E si le jury de compétition pense que la note est incorrecte (avec ou sans protêt).
- d) Le jury de compétition peut ajuster une note D ou E, si, après discussion avec le panel D, une majorité de trois membres du jury de compétition en plus de deux juges du panel D sont d'avis que la note D ou E n'est pas appropriée.
- e) Le président du jury informera immédiatement par écrit l'entraîneur en cas d'ajustement.

Un protêt technique est permis à propos de :

- problème d'équipement (de gymnastique ou audio)
- circonstances exceptionnelles liées à l'organisation et qui modifient les conditions de compétition (ordre de passage, procédure d'échauffement)
- déductions/pénalités pour la conduite de l'athlète selon le code FIG ou Manuel du programme féminin : maillots non identiques, maillot incorrect, publicité incorrecte, bijoux, rembourrage incorrect, aucun numéro de saut, ne pas respecter le temps d'échauffement, l'ordre de passage, les signaux, commandes verbales des juges, délai inexcusable, comportement antisportif ou quitter le plateau de compétition sans autorisation.
- Toute autre déduction ou pénalité pour la conduite d'un entraîneur selon le code FIG ou Manuel du programme féminin : vêtements, délai inexcusable, nombre d'entraîneurs sur le plateau, signaux ou commandes verbales, comportement antisportif.

5.9.4 RÉVISION DE LA PÉNALITÉ POUR CONDUITE INAPPROPRIÉE

Tout athlète, entraîneur ou juge pénalisé pour conduite inappropriée peut être entendu, à la discrétion du jury de compétition.

Le jury de compétition essaiera d'arriver à une décision unanime. Si ce n'est pas possible, chaque membre aura une voix égale pour la prise de décision.

Une majorité simple prévaudra. En cas d'égalité, le président du jury de compétition pourra briser l'égalité.

5.10 AUTRE

5.10.1 DEMANDES À PROPOS D'UN AUTRE ENTRAÎNEUR/ATHLÈTE

- a) Demande écrite d'un entraîneur au juge en chef canadien – à propos d'un autre athlète ou entraîneurs d'un autre club/équipe.
- b) Ce type de demande peut seulement être fait si l'entraîneur croit que les règlements n'ont pas été appliqués ou ont été appliqués de manière erronée.
- c) Ces demandes doivent être faites selon les mêmes dates limites que les autres types de demandes.
- d) Les demandes de ce type seront gardées par le juge en chef canadien pour une période de 24 mois. L'abus de cette procédure entraînera des sanctions.

5.10.2 DEMANDE PAR UN MEMBRE DU PANEL

- a) Occasionnellement, un juge assigné à la note E pourrait faire une demande écrite (auprès du juge D1) lorsque la note E est affichée. Une demande pour la note D peut aussi être faite verbalement au D1 à la fin de la rotation.

- b) Occasionnellement, le juge D1 peut discuter de la note D avec le panel E (si nécessaire), avant que la note D soit affichée ou à la fin de la rotation.
- c) Le résultat de a) ou b) pourrait modifier la note de l'athlète. Dans ce cas, le juge D1 demandera l'autorisation au juge en chef canadien ou désigné. La décision finale de l'ajustement d'une note doit survenir avant le début de la prochaine rotation et avant que les feuilles de compilation soient envoyées (le plus possible). Le juge D1 avertira l'entraîneur immédiatement par écrit. L'entraîneur pourra faire un protêt de la nouvelle décision dans les temps donnés.

5.10 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES REQUÊTES VERBALES ET ÉCRITES

Action	Effectuée	À	Coût	Traitée par	Composé de
Requête verbale (demande d'information par l'entraîneur)	Verbalement	D1	0	Membres du panel respectif de l'appareil	Membres du panel D et/ou E
Protêt (demande de révision, désaccord avec la décision)	Par écrit sur le formulaire	Juge en chef canadien	60 \$ chaque	Jury de jugement*	Président : JCC ou désigné Membres du panel D et/ou E
Protêt technique (demande de révision, désaccord avec la décision)	Par écrit sur le formulaire	Juge en chef canadien	60 \$ chaque	Jury de compétition**	Président : GP JCC EÉN Autre individu si nécessaire
Appel (demande de reconsidération auprès du jury de compétition; désaccord avec la décision)	Par écrit sur le formulaire	Juge en chef canadien	60 \$ chaque	Jury de compétition***	Président : GP JCC EÉN Autre individu si nécessaire

* Occasionnellement, le président du jury de jugement pourrait transférer un protêt au jury de compétition s'il estime que la note D ou E est toujours incorrecte suite à la révision par le panel.

** Occasionnellement, le jury de compétition pourrait demander au panel de réviser la note ou, en cas de circonstance exceptionnelle, modifier une note.

GP Gestionnaire de programme

EÉN Entraîneur de l'Équipe Nationale

JCC Juge en chef canadien

JeCC Juge en chef de compétition

Une réponse ou explications verbale sera donnée à l'entraîneur à chaque étape (requête ou protêt). Les entraîneurs d'un même club doivent transmettre l'information.

6. JUGE EN CHEF CANADIEN ET ASSISTANTS

6.1 NOMINATION DU JUGE EN CHEF CANADIEN ET ASSISTANTS

Le Juge en chef canadien et ses assistants seront nommés par le GTDJ pour une durée de 2 ans. Lorsque possible, la durée du mandat de 2 assistants sera décalée d'un an par rapport au 3^e (ou 4^e) Assistant. Un juge peut être éligible à une réélection pour un mandat supplémentaire si la rétroaction du JCC (pour les Assistants) et du GTDJ sur leur travail est positive. Après deux mandats, le poste sera ouvert et les individus devront à nouveau soumettre leur candidature.

Lorsqu'un mandat n'est pas renouvelé ou si une démission arrive, le GTDJ distribuera le processus de candidature pour le(s) poste(s) vacant(s).

6.2 JUGE EN CHEF CANADIEN (ET ASSISTANTS)

6.2.1 LES CONNAISSANCES ET L'EXPÉRIENCE ATTENDUE D'UN JUGE EN CHEF CANADIEN OU ASSISTANT SONT :

- Démontre du leadership
- Démontre des qualités interpersonnelles
- Excellente connaissance du Code de points FIG et suppléments du programme féminin
- Expérience en organisation et gestion d'événement
- Expérience dans l'implantation et l'administration de règlements, directives et procédures
- Expérience en rapports et documentation
- Bilinguisme (français-anglais) est un atout.

6.2.2 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Les rôles et responsabilités du Juge en chef canadien (et assistants) sont :

- Avoir une liste à jour des exigences de sport sécuritaire et l'envoyer au comité organisateur (CO) six mois avant la compétition
- Agent de liaison avec le CO avant le début de la compétition concernant les aspects du jugement, incluant la formation des personnes nécessaires
- Avoir une liste à jour de tâches pour les chronométreurs, juges de lignes, la compilation et l'envoyer au CO au moins quatre mois avant la compétition
- Aider avec la révision du plan de plateau de compétition, avec le GP et CO dès la première version brouillon
- Agent de liaison avec le CO concernant les positions des juges
- Mesurer et vérifier que les appareils sont standards autant sur le plateau d'entraînement que de compétition, et ce, avant chaque session
- S'assurer que les salles de juges sont suffisantes et adéquates
- S'assurer d'avoir le bon nombre de chronométreurs, juges de ligne et responsable à la compilation et qu'ils sont formés, mis à jour des règlements et connaissent leurs tâches

- Vérifier tous les systèmes de signaux, chronomètres, feuilles de jugement, feuilles de résultats...
- S'assurer que tous respectent le Code de point FIG et supplément GymCan, donner des avertissements verbaux ou écrits (suite à une consultation avec le jury de compétition) aux athlètes, entraîneurs et juges lorsque non-respect des règlements, et garder une liste des avertissements donnés
- Diriger les réunions de juges avant chaque session des compétitions nationales
- Surveiller les notes données aux athlètes
- Appliquer les règles si non-respect des règlements
- Faire partie du jury de compétition
- Déterminer avec le jury de compétition l'application de déduction ou amende en cas de violation de règlement, conduite inappropriée d'un athlète ou entraîneur selon le supplément au code
- Déterminer avec le jury de compétition si on doit faire un avertissement écrit à un athlète, entraîneur ou juge en cas de violation de règlement ou conduite inappropriée
- Déterminer et appliquer des sanctions avec le jury de compétition en cas de violation de règlement ou conduite inappropriée
- Retirer les individus du plateau de compétition, lorsqu'approprié
- Réviser les rapports du Juge en chef de compétition, écrire des recommandations ou faire des ajustements en cas de besoin
- Faire le suivi suite à la compétition concernant toute interrogation qui requiert une action
- Adhérer aux règles, directives ou exigences de GymCan

6.2.3 RESPONSABILITÉ DU JUGE EN CHEF CANADIEN AU MOMENT DE LA COMPÉTITION

Information concernant l'événement

- Salles de compétition et de réunion, réunions, transport
- Activités sociales lors de l'événement

Information concernant le jugement

- Contenu des rapports de compétition
- Équipement
- Tremplins
- Matelas supplémentaires
- Autre
- Officiels mineurs
- Rappel aux Assistants (vérifier avec juges de ligne et chronométreurs)
- Signal à la fin des rotations (drapeaux, 0)
- Rappel d'afficher les notes D et notes finales vers l'aire d'attente
- Abandons : informer le Juge en chef de compétition

- Requêtes et protêts

Information concernant la compétition

- Heures des réunions de juges (habituellement 1 h avant chaque session)
- Marche d'entrée (où et quand)
- Rétroaction suite à la compétition (ne pas rester sur le plateau)
- Saut : Afficher le saut 1, les 2 ou la moyenne
- Afficher les notes vers les aires d'attente
- Les juges E doivent soumettre leur note avant que la note D soit affichée
- Les juges D1 et D2 font une note de contrôle (pour leur information personnelle)
- Panels de juges
- Assignations

Information concernant les programmes

- Technique
 - Documentation en effet
 - Supplément au Code
 - Compétition (Comp I, II, III, IV)
 - Modèles canadiens
 - Formulaire à remplir
 - JO : processus de notation
 - Saut : comment afficher les notes (premier, 2^e ou moyenne)
 - Ordre pour les finales par appareil (s'asseoir à leur appareil ou dans les estrades)
 - Procédures d'échauffement (saut et barres)
 - Récompenses spéciales
- Liste des éléments FIG et Canadiens

Avant la compétition

- Mettre à jour les cartables du Juge en chef canadien pour les programmes HP et JO
Durant l'entraînement, vérifier le placement des juges pour que les athlètes soient au courant
- S'assurer que tous les juges savent où s'asseoir
- Présence à l'entraînement : après la première journée, quelles sont les obligations additionnelles
- Mesurer l'équipement après le montage (plateau d'entraînement et de compétition)
- Diriger toutes les réunions
- Trouver l'information et agent de liaison avec le CO concernant la logistique de la compétition
- Communiquer avec l'équipe de compilation ex. soumission et affichage des notes

Avant la première session

- Arriver en avance au cas où certains formulaires ne seraient pas prêts
- Afficher la liste des sauts au bout de la piste de course

- Vérifier les corridors au saut et la distance de course (bloquer au maximum)

Durant la compétition

- Vérifier le travail des officiels mineurs et prendre leur place au besoin
- Juger plusieurs routines afin de vérifier la constance du jugement
- Vérifier le temps de jugement et anticiper les problèmes potentiels avec les panels
- Vérifier la dynamique des panels
- Surveiller le comportement des entraîneurs
- Formulaire : vérifier l'étendue des déductions pour chaque athlète et à tous les appareils
- Récompenses spéciales : demander l'information au D1

7.0 GROUPES DE TRAVAIL DU GTDJ

Afin d'assurer une fluidité dans le système de jugement canadien, le GTDJ crée des groupes de travail pour certains mandats. Ces groupes de travail sont dirigés par des membres du GTDJ et sont composés de juges Brevet. Tous les juges Brevet sont encouragés à participer à un groupe de travail. Les assignations et mandats sont assignées aux groupes de travail par le GTDJ.

- a) L'excellence en jugement est un sous-comité du GTDJ. La description détaillée de leur rôle se trouve ci-dessous.

7.1 EXCELLENCE EN JUGEMENT (JEX)

Lorsque possible, nous encourageons tous les juges à résoudre tout conflit ou préoccupation mineurs indépendamment afin d'encourager les relations positives et collaboratives et aider au développement professionnel.

a) Hypothèses générales

L'excellence en jugement est un objectif partagé par tous les officiels. Le mandat du comité d'excellence en jugement est de gérer les conflits/inquiétudes entre les juges et entre les entraîneurs et les juges. Le mandat d'EEJ est d'améliorer et de maintenir des relations positives entre ces groupes afin de créer un environnement de travail positif. Avec cet environnement positif, les athlètes en profiteront et leurs performances seront possiblement améliorées. Avec cette amélioration de performances, la reconnaissance internationale sera aussi meilleure.

b) Juridiction

Le comité d'EEJ de GymCan gère les préoccupations et inquiétudes lors des événements de GymCan.

Toute préoccupation ou inquiétude concernant un juge à un événement provincial doit être gérée par le responsable provincial. Il est attendu que les provinces mettent en place des structures et politiques afin de résoudre les conflits dans sa juridiction. Lorsqu'un juge

National ou Brevet est impliqué, la plainte et un résumé des actions prises par la province doivent être envoyés immédiatement au GP de GymCan. Pour des incidents répétés concernant un juge au niveau provincial, le comité d'EEJ pourrait être impliqué pour aider et appliquer des sanctions au besoin. Dans cette situation, il pourrait y avoir un impact sur les assignations des juges nationaux.

c) Mandat

Le comité d'EEJ doit communiquer et analyser toute préoccupation qui implique la conduite d'un juge ou sa performance. Le président d'EEJ doit rendre compte, lorsque nécessaire, au président du groupe de développement des juges et au Gestionnaire de programme.

Les membres du comité d'EEJ peuvent être appelés afin d'analyser les situations suivantes pour tout juge qui accomplit ses tâches :

- préoccupation générale (verbale ou écrite), par un entraîneur ou juge, à propos d'une performance de jugement qui peut inclure les préoccupations observées suivantes :
 - Application du système, règlements, manuels
 - Mauvaise application des règles techniques
 - Capacité à expliquer les notes
 - Problèmes de communication avec les athlètes, entraîneurs, juges, bénévoles ou employés de GymCan.
 - Gestion de conflits généraux
- Initiatives qui sont créées pour encourager l'interaction et la collaboration entre les juges
- Recevoir et avoir des suggestions ou idées pour promouvoir de meilleures relations entre les juges et entre les juges et entraîneurs.

Le GTDJ reconnaît que la rétroaction et les questionnements des juges sont pertinents. Les juges sont encouragés à continuer à communiquer efficacement afin de résoudre des conflits mineurs indépendamment. Deux catégories de préoccupations ont été identifiées et offrent plusieurs routes afin de présenter une préoccupation, recevoir de la rétroaction ou trouver une solution.

Tous les juges doivent présenter leurs préoccupations au juge en chef canadien. Lorsqu'un juge a présenté sa préoccupation, le JCC l'analysera et trouvera l'information dont il a besoin pour comprendre et résoudre le problème lorsque possible. Ceci pourrait inclure un sondage envoyé aux autres juges afin de connaître leur opinion si pertinente.

Note : Lorsque des préoccupations concernent le sport sécuritaire, la santé d'un participant, des violations possibles du code d'éthique, ou tout problème de comportement de la part d'un juge ou d'un entraîneur, les politiques et procédures de GymCan s'appliqueront. Le Juge en chef canadien doit rendre compte immédiatement au Gestionnaire de programme. Consultez le Code d'éthique et de conduite de GymCan pour plus d'informations :

<http://gymcan.org/fr/programmes/sport-securitaire/politiques>.

7.1 MEMBRES DU COMITÉ D'EEJ

Méthode de sélection : membres nommées par le GTDJ

Terme du mandat : 2 ans, le terme débute le 1^{er} juillet de l'année de sélection

- Juge en chef canadien (président)
- 2 membres nommés par le Juge en chef canadien ou désigné lors de la réunion des juges pour la compétition en question

Si un de ces membres est impliqué dans une préoccupation, ils seraient en conflits d'intérêts et les autres membres seront responsables de gérer le cas. Le GP pourrait être disponible pour répondre à la préoccupation au besoin.

7.2 FORMAT POUR PRÉSENTER UNE PRÉOCCUPATION

Les préoccupations peuvent être présentées à tout membre du comité actuel d'EEJ durant l'événement en question. Le formulaire doit être soumis dans les 48 heures suivant un événement. Les préoccupations peuvent être soumises par courriel en utilisant le formulaire en annexe. Les formulaires doivent être remplis complètement afin d'être considérés par le comité d'EEJ.

Parcours d'une préoccupation

1. Le juge sera informé dès que possible qu'une préoccupation a été reçue. Si le comité a besoin de plus d'information, un membre en demandera.
2. Le comité communiquera avec l'autre juge impliqué afin de connaître son opinion concernant la préoccupation.
3. Les faits et circonstances seront révisés par le comité et une recommandation, par consensus, sera établie.
4. Un résumé des circonstances et recommandations du comité sera envoyé à toutes les parties par écrit au GP.
5. Des sanctions spécifiques aux juges pourraient être appliquées par le comité.

7.3 SANCTIONS POUR LES PRÉOCCUPATIONS DE JUGEMENT

Après l'analyse d'une préoccupation, le comité d'EEJ pourrait recommander qu'une plainte formelle soit gérée par GymCan.

Sanctions spécifiques au jugement possible

1. 1^{re} faute du juge : Le juge sera informé de son erreur dans le jugement, un avertissement et des directions/suggestions d'amélioration lui seront donnés.
2. 2^e faute du juge : Le juge sera informé de son erreur dans le jugement. Selon la sévérité de la situation, des sanctions seront imposées.
3. Fautes répétées : les juges qui démontrent constamment des erreurs majeures dans leur performance pourront être suspendus pour des périodes de temps variées selon la situation. Un juge qui fait des erreurs continues peut aussi se voir retirer sa certification de manière temporaire ou permanente. Un résumé écrit du problème et de la résolution sera envoyé à GymCan.

7.4 PLAINTES FORMELLES – À L'EXTÉRIEUR DU COMITÉ D'EEJ

Tous les membres de Gymnastique Canada peuvent porter formellement plainte envers tout autre membre (entraîneur, juge, athlète, personnel de soutien) s'ils pensent qu'ils ont enfreint le Code d'éthique et de conduite et/ou la politique d'abus, maltraitance et discrimination : <http://gymcan.org/fr/programmes/sport-securitaire/politiques>.

Les types de plaintes qui pourraient être soumises à GymCan peuvent inclure, mais sans se limiter à :

- Abus
- Maltraitance
- Harcèlement
- Discrimination
- Intimidation
- Bizutage
- Préoccupation concernant la sécurité d'un athlète

Si vous avez des motifs raisonnables de soupçonner qu'un enfant ou un adolescent est victime de n'importe quelle forme de mauvais traitement ou de négligence, veuillez communiquer avec les autorités locales ou le 911. Si un enfant ou un adolescent court un danger immédiat, appelez le 911 ou votre service de police. Pour plus d'informations et ressources concernant le signalement, vous pouvez visiter notre site internet : <http://gymcan.org/fr/programmes/sport-securitaire/signalement>.

Pour les préoccupations concernant l'équipe nationale ou toute activité/événement de gymcan, s.v.p compléter le [formulaire de plainte](#). S.v.p le compléter le mieux que vous pouvez et l'envoyer à Ellen MacPherson, Directrice du sport sécuritaire à emacpherson@gymcan.org.

Un individu qui dépose une plainte a les responsabilités suivantes :

- signaler les incidents le plus rapidement possible, particulièrement si sa sécurité ou celle des autres est menacée;
- fournir autant de détails que possible sur le comportement allégué, y compris la date, l'heure et le lieu où s'est déroulé l'incident, le nom de la personne qui aurait commis l'inconduite, les détails sur ce qui s'est passé ou ce qui s'est dit, les noms des témoins, la description des mesures prises (le cas échéant) et les copies de tout document pertinent, par exemple, une lettre, un courriel ou une note relatifs à la question en litige;
- coopérer pleinement à l'enquête et à la résolution de tout problème ou incident et de toute plainte; respecter la plus stricte confidentialité en ce qui concerne les individus impliqués dans le dossier;
- s'abstenir de communiquer, en toute connaissance de cause, à Gymnastique Canada, des plaintes ou des rapports d'inconduite faux, mensongers, malveillants ou vexatoires.

Pour plus d'information concernant le processus de plainte, veuillez consulter les *Politiques et procédures de plainte et discipline* de GymCan.



GAF - PRÉOCCUPATION

Événement : _____

Date : _____

Complété par : _____ Signature : _____ Date : _____

Description des préoccupations : _____

Qu'est-ce qui a été tenté pour résoudre la préoccupation? Quel a été le résultat? Si rien n'a été tenté, s.v.p indiquer pourquoi : _____

Résultat souhaité : _____

Reçu par : _____

Résultat : _____

Transmis à GymCan (date) : _____



B) Mettre en pièce jointe de ce rapport une copie de l'ordre de passage incluant les abandons

C) Mettre en pièce jointe de ce rapport une copie des résultats officiels de la session

**D) PROTÊTS – Mettre en pièce jointe une copie de ce rapport tous les formulaires de protêts complétés.
Une copie de chaque formulaire doit être remise au GP à la fin de chaque session. Le club/entraîneur recevra une facture de 60 \$ de GymCan pour tout protêt refusé.**

Appareil	Athlète/Province	Justification	Résultat	Montant qui sera facturé

E) INCIDENTS ET PROBLÈMES

F) COMMENTAIRES GÉNÉRAUX ET RECOMMANDATIONS



G) Utiliser la liste de vérification afin de s'assurer que tous les documents ont été remis avec le rapport :

- Copie de l'ordre de passage avec abandons
- Copie des résultats officiels
- Copies de formulaire de protêt
- Tout autre document pertinent

H) Noms et signatures

Juge en chef canadien ou désigné :

Nom : _____ **Signature :** _____

Juge en chef de compétition :

Nom : _____ **Signature :** _____

S.v.p ajouter ce rapport au cartable du Juge en chef canadien.



RAPPORT DU JUGE EN CHEF CANADIEN

Événement	
Site de compétition	
Endroit	
Date	
Complété par	

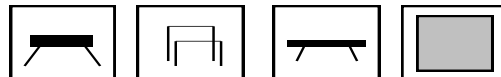
1. **Général (incluant le nom des juges en chef de compétition et assistants et les assignations)**
2. **Emplacement et équipement**
3. **Compilation**
4. **Règlements / modifications techniques / modèles canadiens**
5. **Horaire de compétition et observations**
6. **Aspects de jugement (comportement, règlements, documents de programmes)**
7. **Situations qui ne sont pas décrites dans la réglementation actuelle**
8. **Aspects concernant les entraîneurs**
9. **Révision vidéo, protêts et appels**
10. **Logistique et accueil**
11. **Autre**
12. **Remerciements (incluant comité organisateur, bénévoles clés, compilation, autre)**



WAG PROTEST FORM - FORMULAIRE DE PROTÊT GAF

Athlete #: _____ Name / Nom: _____

Category/Catégorie :	Competition Date/Date de Compétition:
----------------------	---------------------------------------



High Performance:

D Score / Note D _____ E Score / Note E: _____ Neutral deductions: _____

Canadian Junior Olympic:

Start Value: _____ Neutral deductions: _____ Final Score: _____

Reason for Protest / Justification du protêt:

Signature: _____ Time / Heure: _____

Received by / Reçu par: _____ Time / Heure: _____

Accepted / Accepté:

Denied / Refusé:

Comments including rationale for decision / Commentaires incluant la justification de la décision:

Signature, Function / Fonction _____

Time / Heure _____

The competition head judge must receive a copy of the completed form before it is returned to the person who signed the protest.

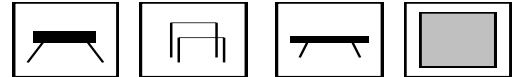
Le juge en chef de compétition doit recevoir une copie du formulaire complété avant qu'il soit remis au demandeur.



WAG – REQUEST BY THE COMPETITION JURY FOR RECONSIDERATION
DEMANDE DE RECONSIDÉRATION PAR LE JURY DE COMPÉTITION – GAF

Athlete #: _____ Name / Nom: _____

Category/Catégorie :	Competition Date/Date de Compétition:
----------------------	---------------------------------------



High Performance:

D Score / Note D _____ E Score / Note E: _____ Neutral deductions: _____

Canadian Junior Olympic:

Start Value: _____ Neutral deductions: _____ Final Score: _____

Competition Jury's rationale / Justification du Jury technique:

Signature: _____

Time / Heure: _____

Received by / Reçu par: _____

Time / Heure: _____



Comments including rationale for decision of Judging Panel / Commentaires incluant la justification de la décision du panel de juges :

Comments including rationale for final decision of Competition Jury / Commentaires incluant la justification de la décision finale du Jury de compétition

Revised D Score / Note D révisée: _____ Revised E Score / Note E révisée: _____

Signature

Function / Fonction

Time / Heure

The PM must receive a copy of the completed form before it is returned to the person who signed the appeal.

La GP doit recevoir une copie du formulaire complété avant d'être retourné au demandeur.



FORMULAIRE DE RAPPORT POUR LES COMPÉTITIONS INTERNATIONALES

Ce rapport doit être reçu dans les 5 jours suivant votre retour. S.V.P. l'envoyer au GP et ajouter une copie des notes individuelles des juges si possible.

Nom de la compétition	
Numéro de sanction FIG	
Dates	
Endroit	
Athlètes canadiens	
Entraîneurs canadiens	
Juges canadiens	
Chef de délégation CAN	
Format si compétition d'équipe (ex. 6-5-4)	

Information concernant la compétition

Nombre et liste (abréviation) des pays	
Nombre d'athlètes	
Nombre de juges	

Vos assignations (ajouter les assignations)

DATE	COMPÉTITION	APPAREILS	RÔLE

ENTRAÎNEMENT (toutes les équipes)

DATE	HEURE	Étiez-vous présent? Avez-vous travaillé avec les équipes?



OBSERVATION

- Organisation générale de la compétition (transport, transport local, hébergement, repas, activités, horaires, conditions d'entraînement et de compétition – endroit, qualité de l'équipement...)
- Évaluation pour une présence future à l'événement
- Autre information importante

PERFORMANCE DES ATHLÈTES CANADIENS

- Préparation et santé des athlètes canadiens
- Performance en entraînement, en compétition et résultats
- Autre information pertinente

JUGEMENT

- Évaluation de la compétition selon la perspective d'un juge
- Évaluation du jugement (en général)
- Analyse de votre performance de juge
- Information à propos des réunions de juges
- Nouvelles interprétations du Code de points
- Nouveaux éléments et valeurs assignées
- Situations inhabituelles, problèmes, incidents
- Membres du comité technique féminin de la FIG présents

Soumis par : _____ Date : _____



FORMULAIRE D'ÉVALUATION DES JUGES

(Septembre 2019)

OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

Cette évaluation est un outil important autant pour l'évaluateur que pour le juge qui est évalué. Il fournit :

- Un outil d'évaluation et d'apprentissage pratique pour une amélioration.
- Un système standardisé afin de s'assurer que les juges répondent aux exigences et objectifs du programme féminin des juges. Il donne l'opportunité au programme de faire les modifications appropriées.
- Donner l'opportunité aux juges d'évaluer leurs connaissances et habiletés de jugement.
- Donne l'opportunité d'avoir de l'information objective à propos des habiletés de jugement, excellence et places à amélioration.
- Donne l'opportunité d'incorporer l'expérience complète d'évaluation et définir des objectifs personnels réalistes au sein du système de jugement national.

PROCÉDURES D'ÉVALUATION POUR LES JUGES ET ÉVALUATEURS

1. L'évaluation est un outil éducatif afin d'identifier les forces et faiblesses de chaque juges pour les aider à s'améliorer. Le processus devrait évaluer avec précision les habiletés du juge à réaliser ses tâches.
2. Les Juges en chef ainsi que les évaluateurs doivent garder une atmosphère détendue en tout temps afin de garder au minimum le facteur stress des juges.
3. les juges JO 10 seront évalués dans un panel lors d'une compétition provinciale JO 9/10. Veuillez prendre en considération que cette évaluation est pour fins éducatives et ne devrait pas affecter les résultats de la compétition. Le rôle du juge lors de l'évaluation devrait être choisi en fonction de son niveau d'expérience. Il doit y avoir un minimum de 3 juges sur le panel.
4. Les juges évalués doivent fournir leurs propres formulaires d'évaluation.
5. Les évaluations seront organisées et coordonnées avec chaque province. L'évaluateur donnera l'information concernant les évaluations à la fin de la réunion des juges. L'information générale et les instructions pour les juges évalués et évaluateurs seront révisées afin d'éviter toute incompréhension.
6. Les juges évalués devront remplir un formulaire d'auto-évaluation avant la réunion des juges précédant la session d'évaluation.
7. Les évaluateurs DOIVENT rencontrer les juges évalués avant la réunion des juges afin de réviser le formulaire d'évaluation et clarifier toute inquiétude. Le juge évalué est responsable de réviser le formulaire et poser ses questions au Juge en chef de la compétition ou à l'évaluateur afin que l'information soit claire et complète avant le début de l'évaluation.
8. Immédiatement après la compétition, chaque évaluateur doit rencontrer les juges évalués pour prendre ses feuilles d'évaluation. Tous les juges doivent compléter le processus d'évaluation et connaître leur note finale avant de quitter le plateau de compétition.
9. Lorsque l'évaluation est complétée, le juge évalué doit être informé de sa note, signer le formulaire d'évaluation et recevoir une copie du formulaire avec ses feuilles d'évaluation.



10. Les détails écrits sont définis comme la liste des déductions appropriées étant écrite à côté des détails de la feuille de jugement. L'évaluateur doit pouvoir additionner toutes les déductions de la feuille de jugement en obtenant un total égal à celui indiqué par le juge évalué. Il n'est pas attendu que le juge évalué écrive ses déductions avec des mots.
11. L'évaluateur notera chaque section avec un crochet ou un x et donnera des commentaires pour les sections marquées d'un x.
12. Les routines seront pigées au hasard par le Juge en chef de compétition et données à l'évaluateur à la fin de la compétition. En aucun temps, les juges évalués ne connaîtront quelles routines seront évaluées.
13. À la fin de l'évaluation, l'évaluateur fera un jugement concernant le résultat de l'évaluation selon les aspects évalués et les discussions avec le juge :
 - a. Si l'évaluation est réussie, le juge aura la recommandation de monter de niveau
 - b. Si l'évaluation n'est pas réussie, mais que le juge évalué et l'évaluateur sont en accord à propos de la décision, le juge ne recevra pas de recommandation pour monter de niveau. (pour les juges Provincial JO10)
 - c. Si l'évaluation n'est pas réussie et que le juge évalué et l'évaluateur ne sont pas en accord à propos du résultat, l'évaluateur donnera toutes les feuilles de jugement (de l'évalué et de l'évaluateur) ainsi que le formulaire d'évaluation au responsable provincial d'évaluation qui déterminera le résultat final.



FORMULAIRE NATIONAL D'ÉVALUATION DES JUGES

(Septembre 2019)

Juge évalué : _____

Évaluateur : _____

Compétition : _____ Date : _____

Encercler l'appareil : **Barres** **Poutre** **Sol**

Auto-évaluation

Doit être complétée par le juge évalué avant le début de la réunion des juges précédant la session d'évaluation

Surligner ou encercler toutes les affirmations qui s'appliquent à vous

Je sens que j'ai les habiletés et les connaissances requises pour performer avec succès dans mon niveau de juge actuel.

Je sens que je dois améliorer certaines choses afin de performer avec succès dans mon niveau de juge actuel

Je sens que je suis prêt à monter de niveau

J'aimerais rester dans mon niveau actuel

Mes forces comme juge sont :

J'aimerais améliorer :

L'évaluation prendra en compte le travail, les connaissances et le comportement des juges avant, pendant et après la compétition.



Professionalisme			
Uniforme	√ or x	Fautes de conduite/comportement	√ or x
Répond aux exigences		Quitte l'appareil sans permission	
Est approprié		Engage des conversations inappropriées avec des entraîneurs	
Préparation		Engage des conversations inappropriées ou excessives avec les autres juges	
A en sa possession tout le matériel de jugement actuel		Demande la note des autres juges avant de soumettre sa propre note (indiquer la fréquence)	
A le Manuel JO Libre 2018-2022		N'utilise pas la terminologie appropriée	
Spécifications d'appareils		Soumet ses notes en temps approprié (tout le temps, souvent, ralentis le panel)	
Règlements techniques		Commentaires	
Ponctualité			
Pour la réunion des juges, la réunion de panel et sur le plateau de compétition			
Les yeux sur la gymnaste (2 routines)			
Nombre de fois où le juge a baissé ses yeux durant les routines sélectionnées au hasard			

Présentation du travail du juge – regarder toutes les feuilles de juges et 5-10 routines spécifiques afin de trouver les éléments requis			
Le nom et numéro de la gymnaste est clairement écrit		Sa propre note est clairement indiquée	
L'ordre de la rotation est présenté adéquatement		La note finale est clairement indiquée	
La note de départ est clairement indiquée		Les déductions de composition sont clairement indiquées et le juge peut les justifier	
Les bonus sont clairement indiqués			



Connaissances du Code (en travail)		
Symboles (inscrire le bon symbole pour toute erreur, imprécision ou symbole absent pourvu qu'il y ait de la place)		
Mauvais symbole	Symbole imprécis	Symbole manquant
Valeurs (indique les éléments qui n'avaient pas de valeur associée ou lorsque crédité avec la mauvaise valeur)		
Aucune valeur	Mauvaise valeur	

Routines – Choisies au hasard	# 1	# 2	# 3	# 4	# 5	# 6	# 7	# 8
Indique les exigences spécifiques								
Indique les liaisons ou changements de barre								
Indique les déductions neutres								
Utilise la terminologie appropriée lors de la discussion de la routine								

Application du code en lien avec le panel								
Justification et détails des déductions d'artistique								
Déductions d'artistique appropriées pour la routine								
Justification et détails des déductions de composition								
Justification et détails des déductions d'exécution								
Les bonus sont clairement indiqués								
Les déductions sont appropriées aux erreurs commises								
Différence entre la note du juge évalué et la moyenne du panel. Ligne directrice : les déductions ne doivent pas être supérieures à 0.2 (0.3 pour les barres)	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy	Moy
	Note	Note	Note	Note	Note	Note	Note	Note
	Diff	Diff	Diff	Diff	Diff	Diff	Diff	Diff
Commentaires								



Résumé de l'évaluation	Excellent	Satisfaisant	Limité
Professionalisme <ul style="list-style-type: none"> • Communique efficacement et convenablement • L'uniforme est approprié • Est ponctuel • Comportement professionnel sur le plateau de compétition et durant les réunions de juges • Évalue sans biais et de manière objective • Maintien ses yeux sur la gymnaste durant toute la routine 	<ul style="list-style-type: none"> • Communique clairement et efficacement avec les juges du panel • Communique clairement et efficacement avec les entraîneurs durant les requêtes • L'uniforme est approprié • Le juge est ponctuel en tout temps • Le juge est un exemple de professionnalisme et de bon comportement • Le juge maintient ses yeux sur la gymnaste tout au long de la routine 	<ul style="list-style-type: none"> • Communique adéquatement • L'uniforme est approprié la plupart du temps • Le juge est habituellement ponctuel • Le juge est généralement professionnel et sans biais • Le juge regarde sa feuille de 1-4 fois en 2 routines 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne communique pas adéquatement • L'uniforme n'est pas approprié • Le juge est en retard pour les réunions de juges et entre les rotations, ce qui a un impact sur la durée de la compétition • Son professionnalisme est à améliorer • Le juge regarde ses feuilles plus de 4 fois en 2 routines
Préparation et organisation <ul style="list-style-type: none"> • Est préparé pour son assignation • Son matériel est organisé et prêt à être utilisé • Ses archives sont organisées et lisibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Est bien préparé et organisé • Ses archives et son matériel sont lisibles, précis et organisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Est suffisamment prêt et organisé • Ses archives et son matériel sont suffisamment lisibles et organisés 	<ul style="list-style-type: none"> • La préparation et l'organisation sont insuffisantes • Ses archives et son matériel ne sont pas assez lisibles, précis et organisés
Identification des habiletés et valeurs <ul style="list-style-type: none"> • Peut identifier tous les éléments liés à son niveau • Donne la bonne valeur aux éléments • Peut expliquer pourquoi un élément n'est pas crédité à une valeur spécifique et les exigences techniques de cet élément • Utilise la terminologie appropriée lors de la discussion de routines 	<ul style="list-style-type: none"> • Peut identifier tous les éléments • Crédite les valeurs appropriées • Articule clairement pourquoi un élément n'a pas été crédité • Utilise la terminologie appropriée 	<ul style="list-style-type: none"> • Est capable d'identifier les éléments les plus pertinents • Crédite la plupart du temps les valeurs appropriées • Est capable d'expliquer pourquoi un élément n'a pas été crédité • Utilise la terminologie appropriée la plupart du temps 	<ul style="list-style-type: none"> • Est capable d'identifier quelques éléments pertinents • Crédite quelques fois les valeurs appropriées • N'est pas capable d'articuler avec précision pourquoi un élément n'est pas crédité • N'utilise pas la terminologie appropriée (avec constance)
Symboles <ul style="list-style-type: none"> • Les bons symboles sont utilisés • Les symboles sont lisibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun symbole n'est incorrect, imprécis ou manquant 	<ul style="list-style-type: none"> • Quelques symboles sont incorrects, imprécis ou manquants 	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs symboles sont incorrects, imprécis ou manquants
Application des déductions <ul style="list-style-type: none"> • Les déductions d'exécutions sont appropriées pour l'ampleur des erreurs effectuées • Les déductions d'exécutions sont appropriées aux erreurs spécifiques observées • Les déductions d'artistique sont appliquées correctement selon la routine démontrée 	<ul style="list-style-type: none"> • Les déductions d'exécutions sont appropriées et précises pour l'ampleur des erreurs effectuées • Les déductions d'exécutions sont appropriées et précises pour le type d'erreurs observées • Les déductions d'artistique sont appliquées avec précision • Les déductions de compositions sont appliquées avec précision pour toutes les routines 	<ul style="list-style-type: none"> • Les déductions d'exécutions sont appropriées pour l'ampleur des erreurs effectuées • Les déductions d'exécutions sont appropriées aux erreurs spécifiques observées • Les déductions d'artistique et de composition sont appliquées correctement 	<ul style="list-style-type: none"> • Les déductions d'exécutions ne sont pas souvent appropriées ou sont inconstantes pour l'ampleur des erreurs effectuées • Les déductions d'exécution sont inconstantes pour le type d'erreurs observées • Les déductions d'artistique et de composition ne sont pas appliquées correctement aux routines
Habiletés du panel D <ul style="list-style-type: none"> • Gérer les requêtes efficacement (écoute le demandeur, facilité, précision dans la transmission de l'information pertinente au demandeur) • Communique avec les membres du panel (écoute, leadership, efficacité) • Communique avec les officiels mineurs (écoute, leadership, efficacité) • Gère les différends du panel • Applique les décisions 	<ul style="list-style-type: none"> • Est un leader fort et efficace • Démontre une excellente habileté d'écoute • Est calme et efficace lors de la gestion des requêtes • Gère correctement et efficacement les différends du panel • Applique efficacement les décisions 	<ul style="list-style-type: none"> • Est un leader efficace la plupart du temps • Démontre de bonnes habiletés d'écoute • Est la plupart du temps calme et efficace lors de la gestion des requêtes • Gère correctement les différends du panel • Applique correctement les décisions 	<ul style="list-style-type: none"> • Requiert plus de pratique et d'expérience pour développer ses habiletés de leadership • N'écoute pas très efficacement • Est incertain, stressé ou fâché lors de la gestion des requêtes • A de la difficulté à gérer les différends dans son panel • A de la difficulté à appliquer les décisions



Commentaires de l'évaluateur (si nécessaire ou désiré, mais non requis)

Commentaires du juge évalué

Résultat

- Évaluation réussie** : Selon cette évaluation, le juge est prêt à monter au niveau National JO 10
- Évaluation non réussie** : Selon cette évaluation, l'évaluateur et le juge évalué sont en accord sur le fait que le juge devrait se concentrer à améliorer ses faiblesses (décrites ci-dessus).

Signature de l'évaluateur

Signature du juge évalué

Date



ARCHIVES DE COMPÉTITIONS

JUGE : _____ PROFIL : _____ ANNÉE: _____

COMPÉTITIONS PROVINCIALES	COMPÉTITIONS NATIONALES	ASSIGNATIONS INTERNATIONAL ES GYMCAN	AUTRES COMPÉTITIONS	VÉRIFICATIONS, ACTIVITÉS...	BÉNÉVOLAT	RÉUNION/ATELIE RS

***Indiquer la date, lieu et niveau de compétition pour chaque activité**

Compétitions internationales autres ex: invitations de club

Vérifications : incluant les vérifications, observation de camp d'entraînement... (spécifier)

Bénévolet : directeur, gestionnaire de compétition, officiel mineur.. aux compétitions FIG

Réunions/ateliers – incluant le conseil des juges Brevet, session du code de points...

À retourner à GymCan avant le 30 juin de chaque année.

Pénalité pour retard :

- 25 \$ si remis jusqu'au 31 août
- 50 \$ si remis entre le 1^{er} et le 30 septembre
- 100 \$ si remis après le 30 septembre

Les juges ne seront pas admissibles pour l'assignation et/ou le financement à Élite Canada ou autre compétition s'ils ne soumettent pas le formulaire et les pénalités applicables.



ARCHIVES D'ACTIVITÉS DES JUGES BREVET

(à soumettre par le responsable provincial des juges)

À chaque année, les juges Brevet doivent être actifs dans leur province. La liste des activités provinciales approuvées devraient être ci-dessous.

Province : _____ Responsable provincial : _____

Nom du juge Brevet	Activité provinciale	Activité provinciale	Activité provinciale

Pour chaque compétition, indiquer la date, le niveau et le lieu. Pour chaque formation, aussi indiquer si le juge était un participant ou formateur. Pour les autres activités, indiquer le rôle du juge.

À envoyer au bureau de GymCan avant le 30 juin.



JUGES DES MODÈLES CANADIENS (JMC)

Les juges des modèles canadiens sont assignés aux barres, poutre et sol dans la catégorie Novice.

a) Placement des juges

Le JMC s'assoira à côté du D2 (sur le côté gauche lorsqu'on fait face à l'appareil)

Les juges seront donc placés comme suit :

E3 – Secrétaire – D1 – D2 – MJ

Les autres juges E (E4 et E5) seront à la deuxième table de l'autre côté de l'appareil

b) Processus des JMC

Généralement, chaque membre du panel doit adhérer aux responsabilités indiquées dans le code de points. Le JMC est ajouté au panel dans le seul objectif de calculer les modèles canadiens et ne devrait donc pas participer aux discussions ou décisions du panel.

- Les juges D et E n'engageront pas le JMC dans les discussions du panel
- Les JMC n'interagiront pas avec le panel et ne seront pas impliqués dans les décisions du panel

Les juges D1 et D2 ont la responsabilité de déterminer la note D et détermineront donc les VD, ÉS et bonus de liaisons.

Le panel D (D2) doit transmettre l'information au JMC comme il doit ajouter les bonus et déductions des modèles canadiens.

Le D2 informera le JMC si des éléments ou liaisons n'ont pas été crédités.

Le JMC entrera les modèles canadiens, déductions et bonus d'exécutions sur la tablette, si possible. Si ce n'est pas possible, il transmettra à l'oral les informations au D1/Secrétaire.

S'il n'y a pas de secrétaire, le JMC sera à côté du D1 et fera toutes les entrées de données (note D, modèles canadiens, déductions, temps/ligne) et le D1 et D2 ne feront qu'entrer leur note. Le D1 devrait pouvoir vérifier l'information sur la tablette du JMC avant l'affichage de la note.

Comme il ne calcule que les modèles canadiens, le JMC devrait être capable de les calculer rapidement et précisément.

Il est recommandé que le D1 accepte les modèles canadiens et autre rapports du JMC et ne recalculé pas pour chaque routine.







S'il y a une erreur dans les modèles canadiens, les entraîneurs pourront faire des requêtes.

c) Révisions et rapports

Chaque JMC doit réviser son travail à la fin de chaque rotation.

À la fin de la session, il doit remplir le formulaire requis et le remettre à Hélène Laliberté.

d) Processus des JMC

1. D1-D2  Note D FIG
Les D1 et D2 calculent la note D FIG et informent le JMC.
Le JMC n'intervient pas dans cette discussion.
2. JMC  Bonus des modèles canadiens
Le juge donne le bonus des modèles canadiens.
Le juge devrait faire un rapport détaillé afin de valider chaque bonus.
3. D2  Affiche la note D CAN
4. Le D1 confirme la note E
5. Le D1 confirme la note E et informe le JMC
6. JMC  Affiche la note E avec bonus
7. À la fin de la rotation, le JMC révisé son travail et confirme qu'il n'a fait aucune erreur
8. Si l'entraîneur désire faire une requête concernant les modèles canadiens, il doit s'adresser au D1. La requête sera analysée par le D1 et D2, et si nécessaire, le JMC sera consulté.